RAPPORT ANNUEL

2023

LA NEF

POUR LA BANQUE ÉTHIQUE

NOUS SOMMES
UNE COOPÉRATIVE BANCAIRE ÉTHIQUE

1988
PLUS DE 35 ANS DE FINANCE ÉTHIQUE

Nous réunissons professionnels et particuliers pour construire une société plus juste et durable depuis plus de 35 ans !

100 %
COOPÉRATIVE

La Nef appartient à ses sociétaires, particuliers et professionnels.

100 %
TRANSPARENTE

Nous publions chaque année la liste complète de nos financements. Vous savez vraiment où va votre argent.

qui défend **UN CIRCUIT COURT DE L'ARGENT,** sans activité spéculative sur les marchés financiers.

un des **PLUS FAIBLES IMPACTS CARBONE EN FRANCE**

Pour 1 € investi, la Nef émet 4 fois moins que la moyenne des banques françaises.
(Source Carbone 4 Finance 18/01/22)

EXPERTE DU FINANCEMENT DES PROJETS À IMPACT

Filière bio, énergies renouvelables, médico-social, insertion, économie circulaire, commerce équitable, culture, etc.

POURQUOI UNE SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL ?

Vous êtes toujours plus nombreuses et nombreux à vous engager aux côtés de la Nef. Aujourd'hui, plus que jamais, nous nous attachons à tenir nos engagements de transparence et de pédagogie. Ce rapport synthétique de l'activité 2023 de la Nef a pour **objectif d'accompagner chacune et chacun dans la compréhension du fonctionnement** de notre coopérative bancaire éthique, de ses engagements et de son impact.

Découvrez le rapport annuel complet, disponible sur **lanef.com**

ÉDITO

DANS LES STARTING BLOCKS

La Nef est prête !
La crise climatique empire,
Le besoin de justice sociale n'a jamais été aussi important,
La nécessité de construire un projet de société positif s'impose,
La société française est prête,
Nous sommes plus nombreux que jamais à rejoindre la Nef,
La démocratie interne nous permet même de discuter ensemble
de l'affectation des bénéfices,
La mobilisation des sociétaires est au sommet,
Les chiffres et les résultats n'ont jamais été aussi bons,
Les entrepreneurs durables ont plus que jamais besoin d'un vrai partenaire bancaire,
L'équipe est « au taquet »,
L'indépendance financière est totale,
L'indépendance informatique est une réalité,
Les outils de reporting sont effectifs,
Les ratios sont confortables,
Le conseil de surveillance est renforcé,
Nous sommes passés à travers la crise des taux, l'inflation et la crise du secteur Bio,
Les équipes de gestion du risque ont été renforcées,
La Nef est prête !
À l'heure d'écrire ces lignes, nous n'attendons plus que le feu vert
de l'ACPR pour notre autonomie !

BERNARD HORENBEEK,
Président du directoire

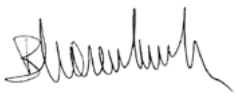

SOMMAIRE

LA NEF EST PRÊTE
Rapport du directoire à l'assemblée générale 4

LES INSTANCES AU CŒUR DU PROJET
Rapport du conseil de surveillance sur le rapport du directoire 16

LE FOISONNEMENT COOPÉRATIF
Rapport sur la vie coopérative 18

LE BIG BANQUE CONTINUE
Rapport sur la communication 20

LA NEF AU CŒUR D'UN ÉCOSYSTÈME SOCIAL ET SOLIDAIRE
Rapport sur les partenariats 21

BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL 22

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, LE FONDEMENT DE NOTRE COOPÉRATIVE
Rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise 26

L'ACTIVITÉ 2023 EN UN CLIN D'ŒIL

LA NEF SE RENFORCE, LA CAMPAGNE DU BIG BANQUE CONTINUE ET LA VIE DÉMOCRATIQUE BAT SON PLEIN !

711 000 €

La Nef retrouve un résultat net positif et voit son modèle économique se solidifier

1 100 000 000 €

Le bilan de la Nef dépasse le milliard

OBJECTIF 2023 : OBTENTION DE NOTRE AUTONOMIE

LE BIG BANQUE : UNE DYNAMIQUE COOPÉRATIVE

+ 10 M€
DE FONDS PROPRES

+ 3 780
SOCIÉTAIRES

UNE BANQUE ÉTHIQUE INDÉPENDANTE... POUR VOUS, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

+ 1 800
sociétaires ont participé à la consultation

CROISSANCE DE LA COLLECTE D'ÉPARGNE

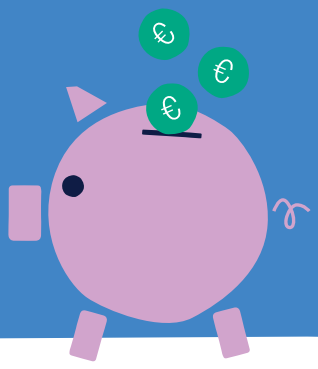

+ 50 M€
D'ENCOURS ÉPARGNE

Principalement grâce aux 1 000 nouveaux livrets

ÉPARGNE DE PARTAGE

1 CLIENT SUR 4
partage ses intérêts

88 000 €
de dons à des associations

ACTIVITÉ CRÉDIT SOUTENUE MALGRÉ UN RALENTISSEMENT EN 2023

169 M€
PRÊTÉS

529
PROJETS FINANCÉS

72 %
taux de réemploi
La Nef réutilise 72 % de l'épargne qu'elle collecte

15,7 %
ratio de solvabilité
au dessus du minimum réglementaire de 11%

RÉPARTITION EN % DE L'ARGENT PRÊTÉ EN 2023

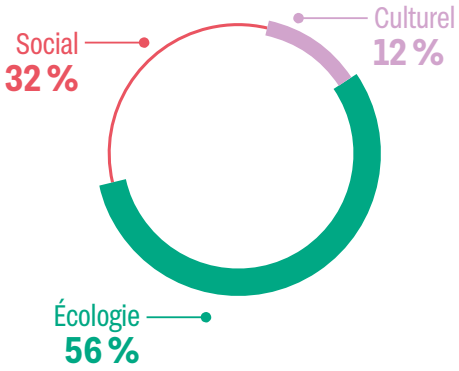

DES FINANCEMENTS CONCENTRÉS SUR 5 SECTEURS

- SANTÉ
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- COLLECTIVITÉS LOCALES
- ENR
- FILIÈRE CYCLE

120 SALARIÉS

Une belle année 2023 permise grâce à nos 120 salariés dont 20 banquiers itinérants et 5 conseillers grands comptes répartis dans toute la France.

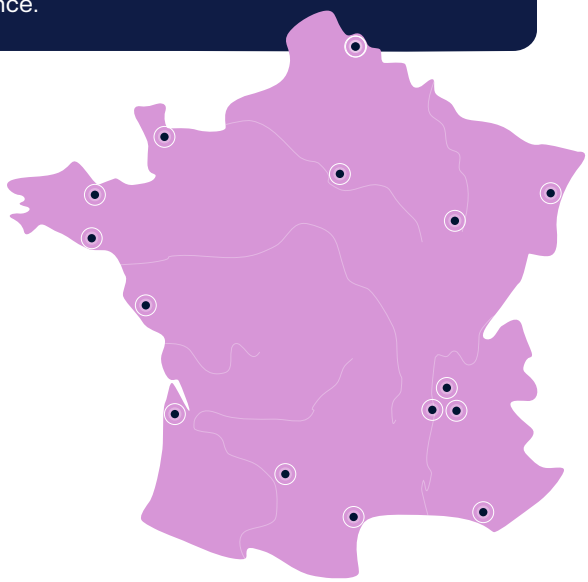

50 % DE CRÉATION D'ENTREPRISE

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE MESURE D'IMPACT DE NOS FINANCEMENTS 2023

LA NEF EST PRÊTE

BERNARD HORENBEEK, Président du directoire
IVAN CHALEIL, Membre du directoire et directeur général

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le régulateur est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance. Son rôle est d'assurer la continuité des activités des banques et des assurances, de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de protéger la clientèle et de préserver la stabilité financière.

DIRECTOIRE

C'est dans un contexte économique changeant que nous avons dû gérer l'évolution du modèle économique de la Nef. L'inflation et la hausse des taux ont des impacts très importants sur notre modèle. Après des années de diminution de la marge d'intérêt, on en revient à un fonctionnement plus normal dans lequel on bénéficie désormais pleinement de l'accroissement de notre activité. Cependant, la crise du secteur de la Bio a eu un effet délétère sur nombre de nos clients. Les renégociations de crédit et les fermetures d'entreprises ont engendré une hausse considérable du coût du risque.

Nous sommes toutefois restés concentrés sur notre objectif principal : obtenir l'autorisation de mener nos activités en autonomie, sans établissement d'adossement, pour retrouver une capacité d'intiative. Le dossier suit son cours auprès du ***régulateur***. L'indépendance fonctionnelle et financière est acquise et nous avons mis cette année à profit pour affiner nos outils de reporting (tableau de bord). Parallèlement, nous avons relancé une deuxième vague de communication sur le Big Banque. Cette campagne a permis à la Nef de voir un accroissement historique de ses fonds propres. L'occasion de confirmer que nous sommes prêts pour l'autonomie, en tant que Nef, mais aussi en tant que mouvement qui prend de plus en plus d'ampleur.

Notre croissance laisse toute sa place à l'épanouissement de la vie démocratique. Elle s'est illustrée par un travail de consultation des sociétaires qui a abouti à une résolution sur l'indépendance de la Nef lors de notre assemblée générale (AG) de mai 2023. Nous avons voulu poursuivre cette évolution et une nouvelle consultation est en route sur le partage de la valeur et devrait à nouveau permettre de proposer, en AG, une résolution qui orientera l'utilisation des bénéfices futurs.

En effet, notre modèle économique, malgré l'impossibilité de développer de nouveaux projets dans la situation d'adossement actuel, a retrouvé sa santé économique et son dynamisme dans un contexte pourtant difficile. Le fruit du travail de ces dernières années nous conduit à un résultat brut d'exploitation et un coefficient d'exploitation historiquement bons.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

	Nombre (évolution vs 2022)	Encours en M€ (évolution vs 2022)
CRÉDIT		
PRÊTS ACCORDÉS	**648** (-4 %)	**142** (– 41 %)
PRÊTS DÉBLOQUÉS	**529** (– 7 %)	**169** (– 30 %)
PRÊTS EN COURS D'AMORTISSEMENT	**3 371** (+12 %)	**804** (+13 %)
ÉPARGNE		
LIVRETS	**49 662** (+13 %)	**855** (+6 %)
COMPTES À TERME	**4 375** (– 12 %)	**95** (+6 %)
SOCIÉTARIAT / CAPITAL	**48 057 (+9 %)**	**64 (+14 %)**
COMPTES COURANTS PROFESSIONNELS EN GESTION	**2 587 (+9 %)**	**62 (-1 %)**

Souscrire au Big Banque de la Nef, c'est avant tout la volonté d'avoir un pied dans une banque qui promet plus de transparence dans le placement de mon argent. Je ne cherche pas de profit. Je veux avoir l'impression de soutenir, à mon tout petit niveau, une banque locale qui soutient des projets précis. Je souhaite aussi, en souscrivant maintenant, ouvrir un compte courant lorsqu'il sera disponible.

MAGALI,
sociétaire épargnante de la Nef

Isabelle, conseillère du directoire de la Nef

Ambroise, chargé de conformité de la Nef

Olivier, directeur financier de la Nef

Nathalie, chargée de communication de la Nef

On ne pouvait rêver mieux que de financer notre projet de café-cantine éco-responsable avec la Nef, la banque éthique et engagée avec laquelle nous partageons nos valeurs et nos ambitions pour le monde de demain. Nous sommes aussi ravies que nos placements puissent participer à financer d'autres projets à impact positif qui nous ressemblent.

EMILIE ET LAURA,
fondatrices d'Okara, sociétaire emprunteur de la Nef

Pour Tire Toi une Bûche, la Nef a été notre premier choix pour l'obtention du prêt, non seulement car elle est éthique mais humaine. Les rendez-vous et le soutien que nous avons reçu au cours de nos multiples échanges ont toujours été pertinents et la Nef nous a permis de financer notre projet en pleine crise COVID alors que personne d'autre ne nous écoutait dans le milieu bancaire !

ALEXANDRE,
gérant de Tire Toi une Bûche, sociétaire emprunteur de la Nef

Jeane, comptable de la Nef

Alexandre, gérant de Tire Toi une Bûche, sociétaire emprunteur de la Nef

Emilie et Laura, fondatrices de Okara, sociétaire emprunteur de la Nef

Rejoindre le Big Banque, c'est pour moi une action concrète à la portée des citoyen.nes : soutenir une banque dont je partage les valeurs, alliant modèle coopératif, transparence totale et engagement réel pour la transition écologique et solidaire, en vue de la faire devenir 100 % indépendante. Être épargnant et sociétaire à la Nef, de mon point de vue c'est permettre *in fine* à des porteur.euses d'initiatives de transformer radicalement notre économie, en ayant la certitude de ne pas soutenir les projets recourant au *greenwashing* ou *socialwashing*.

UGO,
sociétaire épargnant de la Nef

LA POURSUITE DE LA CAMPAGNE BIG BANQUE RENFORCE NOS FONDS PROPRES

L'appel à capital de la campagne Big Banque, lancée en 2022 dans l'optique de soutenir notre projet de développement commercial et notre demande d'autonomie, s'est poursuivi en 2023. **Ce sont 7,8 M€ nets de capital qui ont été collectés durant l'année.** Cette collecte a été portée par nos sociétaires actuels qui ont réinvesti, nos clients ou prospects devenus sociétaires ou encore par des partenaires... Un réel succès entamé fin 2022 qui s'est confirmé en 2023, donnant toujours plus d'élan et d'appui à la demande, toujours en cours, de l'autonomie auprès de la Banque de France.

Le capital constitue le socle de base de notre coopérative. La campagne Big Banque a permis à celui-ci de connaître une croissance encore incroyable en 2023 **pour atteindre 63,7 M€ en fin d'année, en croissance de 14 % sur un an.** Au 31 décembre 2023, on compte **48 057 sociétaires, soit 8,5 % de plus sur un an.**

Si ces chiffres demeurent impressionnants à l'échelle de notre coopérative, ils le sont surtout pour leur importance dans le développement de son activité crédit. Il est utile de rappeler qu'un des ratios principaux pour une banque est ***le ratio de solvabilité.*** C'est un rapport entre les ***fonds propres*** détenus et la capacité à prêter. Plus la Nef collecte et accumule de fonds propres, plus elle est capable de prêter. Le ratio de solvabilité global de la Nef atteint 15,68 % au 31/12/2023 (minimum réglementaire de 11 %), le ratio de solvabilité « Tier 1 » (ne prenant pas en compte les titres subordonnés) est de 12,10 % (minimum réglementaire de 9 %).

Le ratio de solvabilité est le rapport entre les fonds propres et l'argent mobilisé dans les activités de prêt. Il implique que pour prêter 100 € d'épargne, la Nef doit détenir au moins 11 € en fonds propres.

Quelle est la différence entre les fonds propres et le capital ?
Les fonds propres comprennent le capital, les titres subordonnés remboursables et les réserves.

48 057 SOCIÉTAIRES

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES GRÂCE AU BIG BANQUE EN MILLION D'EUROS

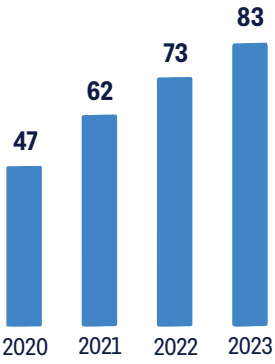

DÉLÉGATION DES PARTICULIERS

SERVICE MIDDLE OFFICE CLIENTS ET COMPTES

UNE COLLECTE D'ÉPARGNE EN CROISSANCE MALGRÉ LE CONTEXTE

L'effet cumulé de la forte inflation, touchant directement le pouvoir d'achat des épargnants, et de la hausse des taux de rémunération des livrets d'épargne reglementés, a engendré une croissance plus faible que les années précédentes de l'épargne Nef, notamment du livret.

L'encours sur ce support a tout de même **augmenté de 45 M€** (+5,5 %) pour finir à **855 M€.** Ce sont ainsi 49 662 livrets ouverts au 31 décembre 2023 (+12,5 %). Durant l'exercice, l'encours sur les comptes à terme a connu une légère augmentation (+5,6 M€) à 95 M€, pour 4 375 comptes à terme en cours, après plusieurs années de décollecte. Durant cette même période, l'encours sur les comptes à vue reste stable aux alentours de 60 M€ pour 2 587 comptes à vue ouverts.

Les épargnants de la Nef sont toujours très « altruistes » en 2023. Malgré les taux bas, qui mécaniquement réduisent les intérêts partageables, le montant total des intérêts partagés par les épargnants, et donc reversés par la Nef aux associations partenaires, a été en 2023 de **87 900 €, en croissance de 5 % sur un an.**

L'ÉVOLUTION DE LA NEF DEPUIS 2013 EN M€

Extrait du rapport annuel 2020 :

La Nef a historiquement eu deux sources de collecte : les produits qu'elle gère directement dans son bilan, comme les comptes à terme puis les livrets, mais aussi la collecte indirecte sous forme de droit de tirage sur l'encours des comptes sur livret et des comptes chèques « Nef - Crédit Coopératif ». Le Crédit Coopératif consentait un crédit à la Nef en fonction du montant des dépôts des clients sur ces produits. Le succès du livret Nef a permis de financer l'augmentation des crédits mais aussi de rembourser ce droit de tirage. Ainsi, les ressources directes sont passées de 37 % en 2015 à 100 % en 2020 ! Les 57 M€ à rembourser au 31/12/2020 ont été remboursés dès fin juin 2020. Nous avons donc atteint, dès le milieu de l'année 2020, une Nef en autonomie sur la récolte de l'argent : seuls des dépôts des clients financent les prêts des clients, sans passer par le marché interbancaire.

ACTIVITÉ DE PRÊTS : UNE ACTIVITÉ SOUTENUE, BIEN QU'EN RETRAIT PAR RAPPORT À 2022

2022 avait été une année record pour l'activité crédit, avec près de 240 M€ versés aux emprunteurs. L'année 2023 a été marquée par un ralentissement de l'activité, qui avait été souhaité et anticipé par la Nef.

Les raisons qui peuvent expliquer un niveau de déblocages inférieur :

- **2022 a été une année particulièrement exceptionnelle,** où la Nef avait largement dépassé les objectifs fixés en début d'année.
- La Nef a déposé en milieu d'année 2022 un dossier de demande d'autonomie dans lequel notre coopérative s'engageait à préserver des fondamentaux les plus solides possible. Or dans l'activité bancaire, ces fondamentaux sont très liés au niveau de fonds propres et donc au capital collecté. Ainsi, **les équipes commerciales se sont concentrées sur l'objectif de collecte de capital,** tout en maintenant évidemment une activité crédit soutenue.
- Un autre point important, déjà évoqué lors du rapport annuel précédent, est **la difficulté dans laquelle s'est trouvée la filière Bio** depuis 18 mois. Ainsi, si en 2022 la Nef avait poursuivi son activité en l'orientant fortement vers cette filière, ce ne fut plus le cas en 2023, où il a plutôt fallu soutenir cette filière par des gels d'échéances et autres soutiens, qu'en accordant de nouveaux prêts.
- **La forte hausse des taux d'intérêt,** souhaitée par les autorités européennes, a eu pour effet de ralentir légèrement l'accès au crédit car les capacités de financement des entreprises étaient altérées par ces hausses.
- Enfin, **le niveau de *coût du risque*,** c'est-à-dire le risque de pertes potentielles ou avérées de nos clients emprunteurs, qui était fort déjà en 2022, avait poussé la Nef à être parfois plus prudente dans les prêts qu'elle octroyait, hésitant moins à partager les financements avec d'autres établissements pour limiter son exposition au risque.

Le coût du risque correspond aux provisions liées au risque de non remboursement par les emprunteurs et aux pertes liées à la certitude de non remboursement d'emprunteurs.

Malgré tout, le niveau de déblocage de prêts reste très satisfaisant, à **169 M€ pour 529 dossiers.** L'encours de crédits à la clientèle se situait à **804 M€** au 31 décembre 2023, soit un ***taux de réemploi*** des fonds confiés de 72 %.

Le taux de réemploi signifie que 72 % de l'argent collecté est directement prêté à des projets écologiques, sociaux et culturels.

Encours crédit (804 M€)

Total du bilan (1 121 M€)

RÉPARTITION SECTORIELLE DES PRÊTS EN 2022

La Nef poursuit en 2023 son action auprès des 3 macro-secteurs que sont l'écologie, le social et le culturel. Cependant, l'année 2023 a été marquée par un net recul des financements en direction de la filière Bio, du fait des difficultés du secteur. Mis à part cela, les encours nouveaux se sont concentrés comme c'était le cas l'an dernier sur l'économie circulaire, les collectivités locales, les énergies renouvelables, la santé, ou encore la filière cycle.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DÉBLOQUÉS

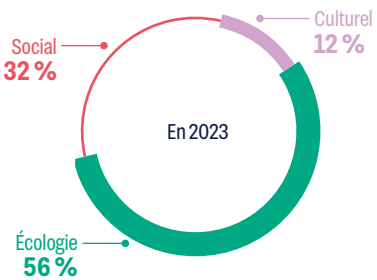

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DÉBLOQUÉS EN MILLION D'EUROS

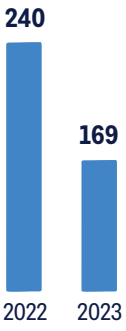

DÉLÉGATION DES PROFESSIONNELS SUD

DÉLÉGATION DES PROFESSIONNELS NORD

SERVICE BACK OFFICE CRÉDITS

SERVICE MIDDLE OFFICE CRÉDITS

Zeste par la Nef

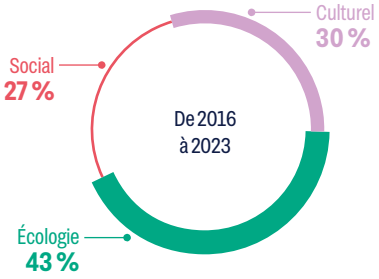

CROWDFUNDING ÉTHIQUE : ZESTE S'ARRÊTE... EN ATTENDANT LA SUITE

La Nef a lancé en 2016 la plateforme Zeste, dédiée au financement participatif de projets par le don. Après 7 années de succès, marquées par plus de 700 projets accompagnés et des dizaines de milliers de contributions, la plateforme a cessé son activité. L'évolution des exigences réglementaires sur le secteur du financement participatif n'a pas permis à la Nef, ainsi qu'aux prestataires travaillant avec elle sur le projet, de poursuivre son activité en respectant ce nouveau cadre. C'est donc une réelle déception pour notre coopérative, qui considère l'argent de don comme un levier important et complémentaire à l'activité de prêt. Mais la Nef est d'ores et déjà en réflexion pour pouvoir proposer dès que possible une solution pour répondre à ce type de besoin.

DEPUIS LA CRÉATION DE ZESTE EN 2016

765
projets accompagnés

4,7 M€
collectés

87 698
contributeurs

BILAN SCHÉMATIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (en millions d'euros)

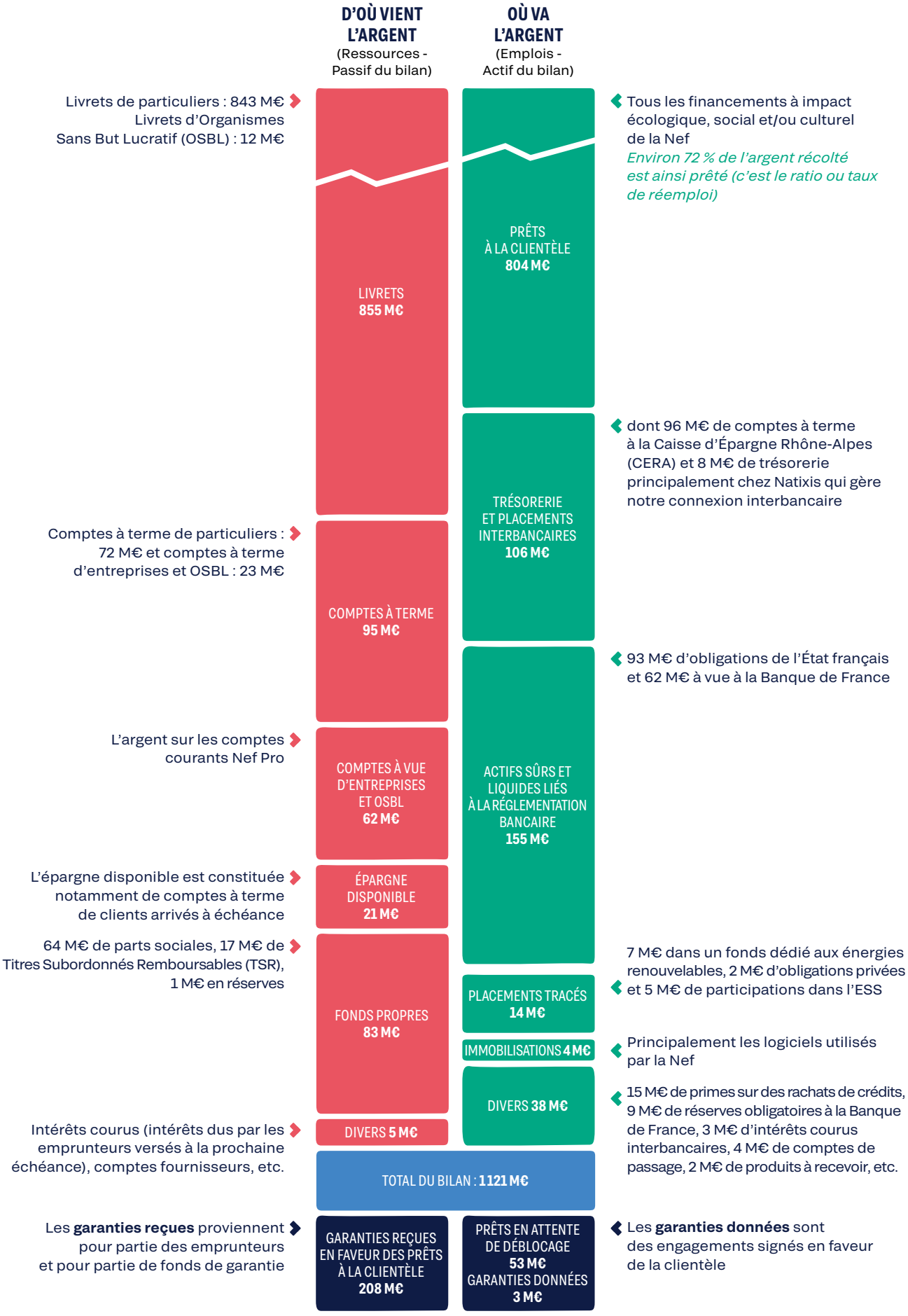

LE RÉSULTAT D'ENTREPRISE EN 2023

Les intérêts versés se répartissent entre les TSR (906 K€), les comptes à terme (464 K€), les livrets (394 K€), et les comptes à vue professionnels (30 K€).

Les intérêts reçus correspondent aux intérêts des prêts versés par nos emprunteurs (76 %), ceux versés par la Banque de France (11 %), ceux perçus sur notre portefeuille d'obligations - principalement de l'État français (7 %) et enfin avec des entités du Groupe BPCE (6 %, principalement les comptes à terme à la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes).

Commissions nettes : les commissions consistent principalement dans les frais de dossiers de nos emprunteurs (1,1 M€) et les frais de nos comptes à vue professionnels (environ 0,6 M€). Le poste intègre dans cette présentation schématique les autres charges et produits (ex : plus-value de cession de titres, charges refacturées, produits sur assurances emprunteurs, commissions payées par la Nef sur les opérations bancaires, etc.).

Le Produit Net Bancaire est l'équivalent du chiffre d'affaires pour une banque.

Les charges d'exploitation ont progressé de 9 % : **les frais de personnel** sont le premier poste de dépenses (6,5 M€) ; ils ont progressé de 9 %. Viennent ensuite **les autres frais**, parmi lesquels l'informatique (1,1 M€), les loyers (0,9 M€) et la communication (0,7 M€), et enfin **les dotations amortissements** (1 M€).

Coefficient d'exploitation = 67 %. Ce ratio est le rapport entre les charges d'exploitation et le Produit Net Bancaire. Il mesure la profitabilité d'une banque avant prise en compte du risque. Il s'est fortement amélioré en baissant de 19 points (86 % en 2022), concrétisant la nette amélioration du modèle économique de la Nef. Il est désormais significativement inférieur à la norme prudentielle de 80 %, et en dessous de ce niveau pour la première fois depuis 2012. Il se situe désormais au niveau de la moyenne des principales banques françaises.

Le coût du risque a fortement augmenté cette année (5 M€) à la suite de l'augmentation de nos encours de crédits et à la défaillance de plusieurs clients notamment dans la filière Bio.

Pertes sur actifs immobilisés : elles correspondent à des pertes sur des investissements réalisés par des filiales de la Nef en cours de fermeture. Celles-ci sont gérées en extinction et ces pertes devraient être non significatives sur les prochains exercices.

Les résultats exceptionnels sont peu significatifs, ils concernent des reprises de provisions sur des procédures gagnées par la Nef et de pertes pour fraude sur chèque, qui ont entraîné un renforcement des contrôles et procédures.

L'impôt sur le bénéfice est positif cette année en raison des crédits d'impôt (famille, mécénat) et du report des déficits des années précédentes.

(en milliers d'euros)

CHARGES		PRODUITS	
INTÉRÊTS VERSÉS	−1795	INTÉRÊTS REÇUS	+17974
MARGE NETTE D'INTÉRÊTS (MNI) = 16179			
		COMMISSIONS NETTES	+1579
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB) = 17758			
FRAIS DE PERSONNEL	−6466		
AUTRES FRAIS	−4540		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	−966		
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) = 5786			
COÛT DU RISQUE	−5021		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (REX) = 765			
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS	−218		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (RCAI) = 547			
		RÉSULTATS EXCEPTIONNELS	+92
		IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE	+73
RÉSULTAT NET = 711			

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

TAUX D'INTÉRÊT ET MARGES	2021	2022	2023	Δ 2023/2022
TAUX MOYEN DES DÉPÔTS CLIENTS	0,11 %	0,07 %	0,09 %	+ 0,02
TAUX MOYEN DES RESSOURCES EMPRUNTÉES	2,14 %	2,95 %	5,20 %	+ 2,25
SOUS-TOTAL TAUX MOYEN DES RESSOURCES	**0,12 %**	**0,11 %**	**0,16 %**	**+ 0,05**
TAUX MOYEN DES PRÊTS EN COURS	1,64 %	1,58 %	1,84 %	+ 0,26
TAUX MOYEN DES PLACEMENTS EN COURS	0,44 %	0,51 %	1,37 %	+ 0,86
SOUS-TOTAL TAUX MOYEN DES EMPLOIS	**1,09 %**	**1,17 %**	**1,64 %**	**+ 0,47**
TAUX MOYEN DES MARGES D'INTÉRÊTS	**0,97 %**	**1,05 %**	**1,47 %**	**+ 0,42**
MARGE D'INTÉRÊTS EN M€	8,24 M€	10,64 M€	16,18 M€	5,54 M€

Le coût des ressources a progressé en 2023 mais reste à un taux bas. Cela est lié notamment à la forte progression du coût des dettes subordonnées dont une majorité est à taux variable. L'augmentation des taux d'épargne en juin est la deuxième explication. Cette augmentation sera plus forte sur l'exercice 2024, comme annoncé en décembre 2023.

Le taux moyen des emplois progresse sensiblement pour 2 raisons principales :

- les anciens prêts à taux bas sont désormais remplacés par des nouveaux prêts à taux plus élevés ;
- la trésorerie est désormais déposée auprès de la Banque de France et rémunérée au taux de la BCE.

COMPTES 2023 : LA NEF RETROUVE LA RENTABILITÉ

UN BILAN MARQUÉ PAR LA CROISSANCE DES FONDS PROPRES

D'où vient l'argent ?

Où va l'argent ?

Voici les éléments à retenir concernant le bilan au 31 décembre 2023 :

- Le bilan, qui avait dépassé le milliard d'euros en 2022, a crû en 2023 de 5,6 % sur un an.
- **Côté ressources,** ou passif, le bilan demeure, comme c'est le cas depuis 2021, 100 % Nef. **L'intégralité des ressources qu'utilise la Nef provient de ses sociétaires et clients, et pas de l'extérieur.** Cette partie ressources est toujours très fortement tirée par **le livret Nef, qui compose toujours près de 80 % du bilan.**
- **Côté emplois,** ou actif, la très grande satisfaction est le fait de maintenir un taux de réemploi en crédit supérieur à 70 %. **L'encours de crédit s'établit ainsi au 31 décembre à 804 M€,** en croissance de 12 % par rapport à 2022. L'argent déposé par les épargnants est donc largement utilisé pour le financement de projets à impacts écologiques, sociaux et culturels.

LE RÉSULTAT D'ENTREPRISE

La croissance du **PNB (Produit Net Bancaire)** se poursuit, établissant un nouveau record avec 17,8 M€ soit +40 % par rapport à 2022. Celui-ci est comme chaque année porté majoritairement par l'activité crédit liée aux **intérêts reçus,** mais également par les revenus de **commission** (1,6 M€) et de placements, à noter que l'activité crédit et les placements ont été dopés par une forte hausse des taux d'intérêt sur l'année 2023.

Dans le même temps, la Nef parvient toujours à collecter à un taux relativement bas, et ce malgré la forte hausse des taux évoquée ci-dessus. Ainsi, ce sont 1,8 M€ **d'intérêts versés** aux épargnants et institutions partenaires en 2023, en hausse de 59 %.

Et face à cette croissance du PNB, **les charges d'exploitation** ont été maîtrisées, en hausse de seulement 9 % sur un an. La Nef a beaucoup dépensé ces dernières années pour se structurer, et en 2023 elle a pu récolter les fruits de ces investissements, en moyens humains notamment.

Ainsi, le **RBE (Résultat Brut d'Exploitation),** qui était de 1,7 M€ en 2022, a bondi en 2023 pour s'établir à 5,8 M€ (+236 % par rapport à 2022). Ce niveau historique de RBE était nécessaire car il a permis de supporter une forte augmentation du **coût du risque** en 2023. Ce coût, calculé par les banques pour évaluer leur risque de pertes, potentielles ou avérées, est au 31/12/2023 de 5 M€, en forte hausse par rapport à 2022. De nombreux éléments peuvent expliquer cette forte hausse : un encours de crédit Nef qui a fortement augmenté depuis 5 ans, la poursuite du projet de la Nef d'être un financeur de la création d'entreprise (50 % des crédits débloqués en 2023), et bien entendu les difficultés financières qui se sont poursuivies pour les petites entreprises l'an passé, entre inflation, coût de l'énergie, et baisse de la consommation des ménages. La filière Bio (production, transformation, distribution), dans laquelle la Nef est très exposée, est particulièrement touchée depuis 18 mois et a « contribué » de manière significative à l'accroissement du coût du risque.

L'année 2023 est donc la première année depuis 2015 où la Nef génère un résultat net positif sans produits exceptionnels significatifs, c'est-à-dire sur le seul mérite de son activité.

Ce résultat net s'établit pour l'exercice à 711 316,13 €.

PERSPECTIVES

Les perspectives sont évidemment toutes tournées vers **l'autonomie.** Un directoire élargi a élaboré un plan d'action et de transformation, le plan Octopus qui est mis en œuvre dès le début de l'année 2024. Ce plan vise à soutenir l'évolution de la Nef en intégrant au maximum le travail réalisé par les sociétaires en préparation des deux dernières AG et lors du congrès de 2023. L'orientation générale est évidemment celle de la différenciation indispensable à la concrétisation de la banque éthique, en tant qu'acteur plein et entier de la transformation de la société tant sur les enjeux climatiques que sur les aspects environnementaux et sur le vivre ensemble.

Cette année verra aussi se poursuivre les enjeux de participation à la vie démocratique de la Nef, condition essentielle pour réussir notre changement d'échelle. Il conviendra également de suivre de près les évolutions du contexte économique et de mettre en place dès qu'on le pourra institutionnellement des activités commerciales qui diminuent notre dépendance aux taux. On l'aura compris, c'est la décision qu'on espère maintenant imminente du régulateur bancaire qui sera la vraie impulsion de cette nouvelle année.

Mei-Chu, sociétaire épargnante de la Nef

J'ai choisi la Nef pour ses valeurs éthiques, sociales et ses actions en faveur de l'environnement. Ce qui me plaît c'est de pouvoir agir sur les intérêts de mon épargne, la forme coopérative de la Nef et sa transparence. Je suis allée à la rencontre des emprunteurs lors d'une rando organisée sur Lyon. Placer localement et rencontrer les sociétaires et emprunteurs de la Nef donne du sens à mes économies.

MEI-CHU,
sociétaire épargnante de la Nef

Nairie, assistante administrative de la Nef

Victor, banquier itinérant de la Nef

Nous avons choisi la Nef car c'est une banque éthique, propre, à travers laquelle nous savons ce que finance notre argent. Nous partageons les mêmes valeurs écologiques et humaines que la Nef et apprécions sa transparence qui renforce notre confiance.

LISON,
3 Ptits Pois, sociétaire emprunteur de la Nef

Camille, banquière itinérante de la Nef

Lison, co-gérante de 3 Ptits Pois, sociétaire emprunteur de la Nef

Rejoindre la Nef était un projet depuis longtemps pour moi. En faisant partie de la génération qui a le devoir de changer ses habitudes et croyances pour rencontrer les objectifs climatiques, il est important pour moi de savoir comment est utilisé l'argent que je place. Cela fait partie de ces petites actions que chacun peut faire pour avoir, ensemble, un grand impact (#colibri). Je suis ravi d'avoir enfin sauté le pas, et de faire partie du Big Banque !

ADRIEN,
épargnant et sociétaire de la Nef

Léo, directeur marketing de la Nef

Neil, conseiller en finance éthique particulier de la Nef

En tant que salariée, j'ai souhaité devenir sociétaire afin de m'impliquer davantage dans la gouvernance de la coopérative et de soutenir son développement.

CAMILLE,
banquière itinérante et sociétaire de la Nef

LES INSTANCES
AU CŒUR DE NOTRE PROJET

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

L'ANNÉE 2023, MALGRÉ UN REFLUX RÉGULIER DE L'INFLATION MENSUELLE, AURA VU LE MAINTIEN DE TAUX ÉLEVÉS ET UNE CONFIRMATION DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LA FILIÈRE BIO, MÊLANT AINSI, COMME EN 2022, DES EFFETS POSITIFS ET DES EFFETS NÉGATIFS POUR LA NEF. LES EXCELLENTS RÉSULTATS OBTENUS ATTESTENT QUE LE DIRECTOIRE ET SES ÉQUIPES ONT RÉUSSI À TROUVER LE BON ÉQUILIBRE, AU MILIEU DES OPPORTUNITÉS ET DES RISQUES, DANS LA GESTION DE LA COOPÉRATIVE.

UNE CONFIRMATION DE LA FORCE VITALE DE LA NEF

Cette force aura, en effet, été mise à l'épreuve par l'inflation, se maintenant en moyenne proche de 5 % au cours de ces deux dernières années. Avoir réussi dans ce contexte à conserver une croissance vigoureuse de notre collecte de capital et une collecte nette d'épargne positive, est remarquable. Nos sociétaires et épargnants, épargnantes, ont ainsi renouvelé avec éclat, leur confiance dans le projet porté par la Nef, renforçant le socle de capitaux sans lequel rien ne serait possible.

Cette force aura encore plus été éprouvée par le coût du risque de crédit, à nouveau en forte progression en 2023. Les difficultés rencontrées, en particulier par nombre d'acteurs de la filière Bio, auprès desquels nous sommes engagés de longue date, ont produit leurs conséquences en termes de provisions sur nos comptes, avec un effet retard car ces difficultés trouvent leur origine dans les années antérieures. Elles ont conduit le directoire à resserrer la politique de crédit sans renier le soutien aux entreprises de cette filière. Avoir pu, grâce aux efforts de développement de l'activité et de rééquilibrage du bilan accomplis depuis de nombreuses années, absorber financièrement une telle trace, est également remarquable.

UN EXERCICE HISTORIQUE D'UN POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

La croissance de plus de 40 % du Produit Net Bancaire (désormais constitué à hauteur des 75 % par les produits des prêts), sous l'effet conjugué de l'activité et des taux, alors même que les charges n'ont augmenté que de 9 %, a permis d'enregistrer un coefficient d'exploitation de 67 %. Du jamais vu à la Nef ! L'atteinte de ce coefficient a permis d'absorber le coût du risque et d'obtenir pour la première fois depuis 10 ans un bénéfice comptable positif (0,7 M€) issu de la seule exploitation courante, sans l'intervention de résultats exceptionnels.

Le conseil de surveillance soutient les perspectives ouvertes par le directoire dans son rapport de gestion en direction de l'autonomie réglementaire et de la poursuite de la construction d'une banque éthique « différenciée », et s'appuyant pour ce faire sur un directoire élargi.

VIGILANCE DANS UN MÉTIER PORTEUR DE RISQUES

Bien sûr, l'enthousiasme doit s'accompagner de vigilance dans un métier bancaire par nature porteur de risques. Le nécessaire reflux du coût du risque et l'attention portée aux risques associés à la baisse des taux devront rester en bonne place dans notre feuille de route, de même que la poursuite, voire l'amplification, de l'effort d'investissement induit par notre prochaine autonomie.

C'est sur une note délibérément positive que nous souhaitons conclure ce rapport en remerciant et félicitant les membres du directoire de leur action, ainsi que toutes les équipes qu'ils conduisent sur tous nos territoires d'intervention, pour cette année 2023. Formulons le vœu qu'à l'issue de l'exercice 2024, une Nef autonome ait terminé l'apurement de son report à nouveau négatif, achevant ainsi un cycle de redressement et ouvrant une nouvelle page de son histoire.

Conseil de surveillance

Comité d'éthique

LA PAROLE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Les 5 membres du comité d'éthique ont échangé, débattu, avancé, en toute confiance, sur des sujets relatifs à notre coopérative et ceux qui nous relient au monde : démarche éthique, son glossaire évolutif, indépendance de la Nef, vie coopérative, informations sur la vie de la Nef, formation hameçonnage, relations entre les instances et le comité d'éthique, logistique, préparation du budget annuel, candidatures, rencontre avec Bernard Horenbeek, gouvernance et télétravail... Une fois ces sujets aboutis, ils sont transmis en conseil de surveillance. Notre devise 2023 : « Une question n'est jamais anodine, est toujours orientée mais nous aimons bien cette démarche, véritable soutien d'aide à la pensée. ».

LE FOISONNEMENT COOPÉRATIF

AURÉLIE CHABEAUD
JULIETTE BONNET-BYRNE
Animatrices vie coopérative

RAPPORT SUR LA VIE COOPÉRATIVE

UNE BANQUE ÉTHIQUE INDÉPENDANTE... POUR VOUS, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

RÉAFFIRMER COLLECTIVEMENT L'INDÉPENDANCE DE LA NEF

Ces dernières années, et plus particulièrement ces derniers mois, nous avons accueilli de nombreux clients et sociétaires. La perspective d'obtention de notre autonomie nous permettrait de vivre un nouveau départ. Or, nous croyons qu'une coopérative qui grandit doit sans cesse questionner sa gouvernance afin de conserver un processus démocratique vivant et respectueux de toutes les parties prenantes !

Cette année a été l'occasion d'impliquer les sociétaires dans ce projet collectif de refondation de leur coopérative et l'affirmation de son indépendance au sens large, à travers un processus démocratique.

EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Nous nous sommes inspirés du modèle des conventions citoyennes pour mettre en place notre propre processus de démocratie participative. Tout d'abord, tous les sociétaires étaient invités à faire des propositions ou à réagir à celles des autres lors d'une consultation numérique. C'est ensuite pendant une journée délibérative que nous nous sommes appuyés sur un panel de sociétaires représentatifs tirés au sort, pour rédiger une résolution à proposer en assemblée générale.

Les débats ont été riches, respectueux et constructifs et la participation historique.

+ DE 1800 PARTICIPANTS

100 PROPOSITIONS

11 000 VOTES

La journée délibérative des sociétaires

Découvrez la vidéo sur la consultation

Découvrez la vidéo sur l'AG et le congrès

Les ateliers du congrès des sociétaires

CONGRÈS DES SOCIÉTAIRES : DEUX JOURS POUR APPRENDRE, COMPRENDRE ET CONTRIBUER

Ces orientations ont ensuite été concrètement travaillées avec les sociétaires, instances et salariés lors du grand congrès des sociétaires, organisé à la suite de l'AG. Ce congrès fut animé par différentes séquences : un forum des savoirs avec des stands, mini-conférences, fresque de la monnaie, stand-up avec les instances puis une série de 12 ateliers participatifs permettant d'approfondir et explorer différentes dimensions de la résolution.

DES SOCIÉTAIRES IMPLIQUÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Notre fonctionnement coopératif s'est étoffé d'une expérience sociétaire consolidée en 2023 : une lettre des sociétaires régulière, des temps d'échange approfondis entre sociétaires et instances, trois cycles de la formation « La Nef sur le bout des doigts », des permanences mensuelles pour découvrir la coopérative.

124
ÉVÉNEMENTS
organisés par les sociétaires (interventions, stands, ApéroNef, RandoNef, représentations...)

152
SOCIÉTAIRES
formés à « La Nef sur le bout des doigts »

32
DYNAMIQUES LOCALES
animées par les sociétaires

RandoNef animée par Victor, banquier itinérant (69)

Des sociétaires de la Nef au festival Groseille et Ciboulette (42)

ApéroNef en amont du vote de l'AG (69)

LA PAROLE AU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE

Le comité vie coopérative a été fortement mobilisé sur des sujets centraux.

Afin de veiller à l'exigence démocratique du **processus de consultation** des sociétaires expérimenté en début d'année, le comité a tenu **le rôle d'observateur** à chaque étape, donnant lieu à la rédaction d'un rapport. L'objectif était aussi d'identifier des recommandations pour une éventuelle reconduction du processus. Malgré un calendrier serré, nécessitant de s'affranchir de certaines étapes de co-construction collective, le comité salue la démarche.

La **préparation du congrès des sociétaires** par le comité a permis de veiller à la cohérence entre les sujets liés à la consultation et les ateliers proposés aux sociétaires. Par ailleurs, le comité a participé à l'animation de ces ateliers et s'est porté garant de l'avancement des suites données à ceux-ci.

Le travail de **redéfinition des rôles et missions des sociétaires actifs et actives** entamé en 2022 a abouti à **des périmètres d'actions clarifiés** pour faciliter l'implication locale :

- la participation aux orientations de la coopérative - la gouvernance - se pratique désormais à l'échelle de l'ensemble des sociétaires (et pas uniquement les plus engagés) ;
- les dynamiques locales (tenue de stand, visite de projets financés par la Nef, rencontres sociétaires, etc.) s'ouvrent aux sociétaires sans nécessité d'être « conventionnés » ;
- les sociétaires conventionnés sont identifiés comme les coordinateurs des actions locales et référents pour les sociétaires « coup de main ».

Comité vie coopérative à l'AG 2023

LE BIG BANQUE CONTINUE

AMANDINE PLATET
Responsable communication

RAPPORT SUR LA COMMUNICATION

#LOOKUP : POUR INVESTIR SUR L'ÉTHIQUE, ON COMPTE SUR VOUS !

La campagne de mobilisation et de communication autour du Big Banque s'est poursuivie jusqu'en novembre 2023, date à laquelle nous avons renouvelé nos messages. L'objectif : relancer la mobilisation tout en célébrant le chemin parcouru et en se projetant avec optimisme vers l'avenir. Le Big Banque s'est ainsi poursuivi en mettant en valeur les visages de celles et ceux qui contribuent au projet de la coopérative : salariés, sociétaires, clients, etc.

COMMUNIQUER ET RESTER EN PHASE AVEC NOS VALEURS

Un plan média ambitieux a permis de diffuser notre campagne en fin d'année 2023. Nous avons choisi de travailler avec des titres de presse mais aussi des créateurs de contenus (réseaux sociaux ou podcasts) engagés. Au-delà du public que cela nous permet d'atteindre, c'est une façon de soutenir leur travail de sensibilisation aux enjeux écologiques et sociaux. Fin 2023, nous avons décidé de quitter le réseau social X (ex-Twitter) car son fonctionnement entrait en trop grande contradiction avec les valeurs que nous défendons.

Socialter Politis Sans transition ! Le média engagé du local au global

Alternatives Economiques WE DEMAIN Libération

VALORISER L'ENGAGEMENT COOPÉRATIF ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Notre projet de banque éthique indépendante va de pair avec la ferme volonté de promouvoir et développer les expériences de démocratie participative au sein de la Nef. Nous développons la production de contenus pédagogiques (articles, infographies, webinaires) afin que chacun puisse comprendre le fonctionnement de la Nef et son environnement et puisse ainsi s'impliquer dans ces processus démocratiques. Nous nous sommes également attachés à rendre visible l'expérience unique de consultation et d'assemblée générale participative proposée à nos sociétaires en 2023.

LA NEF AU CŒUR D'UN ÉCOSYSTÈME SOCIAL ET SOLIDAIRE

STÉPHANIE LACOMBLEZ,
Responsable partenariats
et relations institutionnelles

RAPPORT SUR LES PARTENARIATS

27 %
de nos clients partagent tout ou partie des intérêts de leur épargne avec une association.

88 000 €
ont été versés à des associations en 2023.

1,5 MILLION €
a été versé à des associations ces 10 dernières années.

DE NOUVEAUX PARTENAIRES BÉNÉFICIAIRES DE L'ÉPARGNE DE PARTAGE

Tout épargnant et épargnante de la Nef peut, au moment de sa souscription, choisir de rediriger tout ou partie des intérêts de son épargne vers une association partenaire.

Ces partenaires couvrent des domaines d'activités proches des préoccupations de la Nef : la défense et la construction d'une agriculture plus respectueuse de son environnement, l'accès facilité au foncier forestier, la promotion d'un nouveau modèle énergétique, la réduction des déchets, le combat des injustices et la promotion de la solidarité à un niveau international.

En 2023, nous sommes fiers et heureux d'accueillir 3 nouvelles associations :

- Action contre la Faim, ONG internationale humanitaire qui lutte contre la faim dans le monde et ses causes ;
- Alternatiba, mouvement citoyen pour le climat et la justice sociale ;
- Habitat et Humanisme, qui agit en faveur du logement, de l'insertion et de la recréation de liens sociaux.

LE PARRAINAGE AU SERVICE DE NOS PARTENAIRES

Parce que la force du collectif est une de nos valeurs fondamentales, nous avons lancé le coopinage, la version coopérative et solidaire du parrainage destiné à nos sociétaires ! Avec le coopinage, ce sont nos partenaires qui reçoivent des dons. À chaque parrainage de nouveaux sociétaires, la Nef s'engage à verser 40 € de dons à des organisations engagées pour la transition selon le choix des parrains et parrainés. La mise en place du coopinage répond aussi au besoin des organisations qui dépendent des dons pour fonctionner dans un contexte d'inflation. Le bouche-à-oreille de nos sociétaires sert à la fois la coopérative bancaire, mais aussi tout son écosystème.

Découvrez la page coopinage sur lanef.com

4 080 €
DE DONS

98 070 €
DE CAPITAL SOUSCRIT

102 COOPINAGES

Onde de coop 2023

Découvrez la table ronde par le média indépendant et coopératif Blast

ZOOM SUR LES LICOORNES ET ONDE DE COOP

Les Licoornes sont une alliance de 13 coopératives engagées dont la Nef est membre fondateur. Ces coopératives proposent un modèle écologique, démocratique et solidaire dans les secteurs clés de la consommation que sont l'alimentation, les objets de seconde main, la mobilité, la téléphonie, les cartes cadeaux, le transport maritime, la diffusion de vidéo et les services bancaires.

Avec les Licoornes, nous avons co-organisé en 2023 la troisième édition du festival l'Onde de Coop. L'objectif : mettre en lumière la force de notre statut et inviter coopératives et partenaires à échanger sur leurs pratiques. Cette édition s'est déroulée le 7 septembre à l'Académie du Climat à Paris pour parler du TRAVAIL ! Plus de 500 personnes étaient présentes pour discuter collectivement des enjeux du travail face aux défis environnementaux et sociaux.

En savoir plus sur ondedecoop.fr

NOTRE BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PHILIPPE PASCAL, Directeur des ressources humaines
LÉO MIRANDA, Directeur innovation marketing

POLITIQUE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

DEPUIS LA CRÉATION DE NOTRE COOPÉRATIVE EN 1988, NOUS PORTONS UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX IMPACTS ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX DES PROJETS QUE NOUS FINANÇONS. EN TOUTE COHÉRENCE, POUR NE PAS DIRE ÉVIDENCE, NOUS INTERROGEONS ET CHERCHONS CONTINUELLEMENT À AMÉLIORER NOS PRATIQUES INTERNES AFIN D'AMÉLIORER NOTRE PROPRE IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.

NOMBRE D'ARRIVÉES	21
NOMBRE DE DÉPARTS	20
TURNOVER	17,37 %
ANNÉES MOYENNE ANCIENNETÉ	5,47 années
ABSENTÉISME	2,30 %
ÂGE MOYEN	38,05
EFFECTIF RÉGLEMENTAIRE EFFECTIF RÉGLEMENTAIRE ETP *(hors mandataires, alternants et CDD de remplacement)*	110 106,28

76 FEMMES
soit 60 %

44 HOMMES
soit 40 %

Découvrez notre index égalité hommes / femmes

NOTRE POLITIQUE SOCIALE

Toujours dans cette période d'inflation importante, nous avons souhaité, cette année encore, soutenir le pouvoir d'achat de nos salariés en mettant en place différentes mesures. L'ensemble des salariés a été augmenté de 150 € brut mensuel au prorata de leur temps de travail pour pallier l'inflation. Les salariés ayant au moins 1 an d'ancienneté ont bénéficié d'une augmentation complémentaire de 25 € brut mensuel au prorata de leur temps de travail. Un nouveau CSE a été élu fin novembre 2023.

L'ÉQUIPE NEF

120 SALARIÉS

Comme en 2022, nous avons connu une légère augmentation de notre effectif pour soutenir notre activité toujours en croissance.

87,5 % DE CDI

Notre volonté est toujours de proposer des emplois pérennes et d'accompagner au mieux nos salariés dans leur évolution professionnelle et dans le maintien de leur emploi.

+7 CDI +6 CDD

L'embauche des collaborateurs poursuit sa progression avec **7 collaborateurs en CDI et 6 en CDD et 8 collaborateurs en contrat d'apprentissage.** Cela donne un effectif de 116,28 équivalent temps plein (ETP) au 31/12/2023. Ces embauches ont toujours pour objectif de soutenir l'activité de l'entreprise dans les pôles qui en ont besoin (surcroît d'activité ponctuel, remplacement maladie, congés maternité...).

+20 ÉTUDIANTS

La Nef a maintenu sa politique d'accompagnement des jeunes, avec l'embauche de **8 alternants en contrat d'apprentissage et professionnalisation et 12 stagiaires.**

L'écart entre le plus bas et le plus haut est de 1,78 en comptant l'effectif réglementaire (1,80 en 2022) et de 3,71 avec les mandats sociaux (3,94 en 2022).

ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

Le salaire médian des femmes a encore augmenté en 2023. Il était de 2 558,75 € en 2022, en 2023 il est de 2 687,50 € (en ETP). Le salaire médian des hommes était de 2 738,34 € en 2022, il est de 2 937,50 € en 2023 (en ETP).

Cet écart s'explique toujours par un nombre plus élevé de femmes dans les fonctions moins qualifiées. Comme en 2022, 6 femmes sont dans les 10 salaires les plus élevés, ce qui correspond à la proportion femmes / hommes de l'entreprise.

PLAN DE FORMATION

Il y a eu 76 formations organisées pour 572 heures de formations. Le budget prévisionnel 2023 était de 92 K€. Les dépenses réalisées s'élèvent finalement à 67 K€ à la suite d'annulations, reports et dispenses.

Les orientations de formation ont été axées principalement sur :

- **Des formations professionnelles,** sur les compétences métiers ou l'utilisation d'outils spécifiques visant à acquérir, améliorer ou maintenir à jour les compétences des salariés.
- **Des formations réglementaires** obligatoires liées à notre secteur d'activité.
- **Des formations liées au bien-être au travail** pour maintenir un environnement professionnel positif pour les salariés.

UN FONCTIONNEMENT INTERNE RESPONSABLE

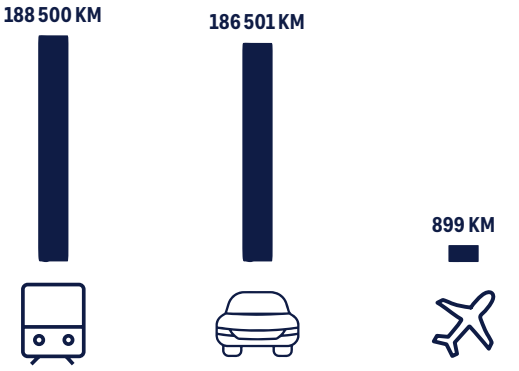

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS MULTIMODAUX

Notre parc automobile est composé de 13 voitures de fonction pour les banquiers itinérants et d'une voiture de service pour les bureaux de Vaulx-en-Velin. La majorité sont des voitures hybrides. Nous avons également 1 vélo de fonction pour l'un de nos banquiers itinérants.

DÉPLACEMENT « DOUX » DOMICILE-TRAVAIL

Une prime allant jusqu'à 300 €, **le forfait mobilités durables,** est versée chaque année aux salariés privilégiant les modes de transport doux pour venir au bureau.

4928 km de covoiturage entre 4 salariés ont été réalisés, cela reste stable par rapport à l'année précédente. Et **35282 km** ont été parcourus **à vélo** par 30 salariés à Lyon, Paris, Nantes, Bordeaux, Grenoble et Nancy, soit 10 000 km de plus que l'année dernière !

L'équivalent d'un Brest-Marseille par cycliste !

UNE VIE DE BUREAU ENGAGÉE

BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

Inauguré en 2012, notre siège social est **un des premiers bâtiments éco construits !** Il est aussi **avant-gardiste sur les questions de bien-être au travail,** avec une salle de sport, une salle de repos, un garage à vélo et une crèche.

FOURNISSEUR D'ÉNERGIE VERTE

Abonnements d'électricité chez Enercoop, membre des Licoornes et financé par la Nef, pour tous nos locaux.

FOURNITURE DE BUREAU RESPONSABLE

Achats de fournitures recyclées et/ou rechargeables et achats d'objets publicitaires éco-responsables et fabriqués dans une démarche d'insertion professionnelle.

Ramassage des déchets au séminaire 2022

TRAITEURS BIO ET LOCAUX

Nous faisons souvent appel à nos emprunteurs pour nos événements et réceptions comme Fenotte ou Mame.

SOUTIEN À LA RÉINSERTION

Entretien des locaux de Lyon et Paris par une entreprise spécialisée dans la réinsertion : Multi Services 69.

CHOIX D'UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Équipement de Fairphone, smartphones éco-conçus et réparables. La plupart de ces téléphones sont loués avec Commown, **membre des Licoornes et financé par la Nef.**

Abonnements téléphoniques chez Télécoop, coopérative engagée pour un numérique responsable, et **membre des Licoornes**.

Célébration des forfaits Telecoop

IMPRESSION RESPONSABLE

Achat de papier dans des ESAT et impression dans le Rhône, papier recyclé PEFC et imprimé sur papier FSC et avec des encres végétales, certifié Imprim'vert.

Challenge mobilité 2023

DANS LA CONTINUITÉ DE SON BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, LA NEF LIVRE CETTE ANNÉE UNE MESURE DE L'IMPACT DE L'ARGENT QUI LUI A ÉTÉ CONFIÉ PAR SES SOCIÉTAIRES ET CLIENTS.

LA MESURE D'IMPACT DE NOS FINANCEMENTS

IMPACT CARBONE DES FINANCEMENTS

Depuis 2021, la Nef s'est engagée à mesurer l'empreinte carbone de ses financements en s'appuyant sur un des cabinets les plus exigeant en la matière : Carbone 4 finance.

Résultats-clés de la mesure carbone

Nos critères stricts d'exclusion de tout projet se rapprochant des énergies fossiles, tout comme le financement vers des projets d'agro-écologie, d'énergies renouvelables, d'immobilier basse-consommation et de mobilité durable ont permis à la Nef d'afficher, dès 2021, un des bilans carbone les plus faibles de la place financière et bancaire française : **121 teq CO_2 / M€ investis.**

INTENSITÉ CARBONE, EN TONNE ÉQUIVALENT DE CO_2 PAR MILLION D'EUROS, EN 2020

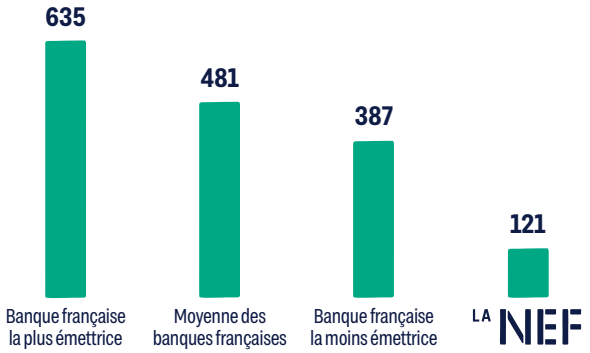

Source : Carbone4 Finance
Lecture : émissions de CO_2 éq associées aux crédits et investissements dans le secteur public, et auprès des entreprises et particuliers.
Lecture : les émissions sont rapportées aux « financing total » , c'est-à-dire l'argent injecté par la banque dans l'économie (à travers les prêts, les investissements et les placements immobiliers). C'est un proxy de la taille des bilans des banques.

Les 9 limites planétaires : l'érosion de la biodiversité ; la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore ; le changement d'usage des sols ; le cycle de l'eau douce ; l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère ; l'acidification des océans ; l'appauvrissement de la couche d'ozone ; l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère.

notre-environnement.gouv.fr

Limites observées

Bien que ces résultats soient encourageants, ils mettent en évidence les limites d'une approche centrée uniquement sur le carbone. En effet, le changement climatique ne correspond qu'à une des ***9 limites planétaires.***
Par ailleurs, cet indicateur ne rend pas compte des services rendus par les projets en matière de cohésion sociale ou d'accès à la culture.

Plutôt que de se concentrer sur l'empreinte carbone de la production de vélos (par exemple), nous prenons également en compte le changement de comportement en faveur de la mobilité douce.

Élargir la focale pour mesurer plus précisément l'impact carbone

En 2022, toujours en collaboration avec Carbone 4, nous nous sommes intéressés à une mesure complémentaire aux émissions carbone : ***les émissions évitées.*** Cette mesure permet d'évaluer la contribution à la transition énergétique des entreprises que nous finançons, à partir d'un scénario de référence (tel que les objectifs des Accords de Paris). Ainsi, au travers de l'action de ses emprunteurs pour une économie décarbonée, la Nef a permis d'éviter **97 teq CO_2 / M€ investis.**

ÉLARGISSEMENT DE LA MESURE D'IMPACT

Reconnaissant les limites de la mesure carbone, même complétée par le concept des « émissions évitées », la Nef s'est engagée en 2023 dans une approche plus holistique pour évaluer l'impact de ses financements.

Pour ce premier exercice, nous nous sommes concentrés sur 2 indicateurs d'impact par projet financé :

- **L'impact de son activité**
- **Sa politique interne**

L'élargissement de notre mesure d'impact reflète notre volonté d'amplifier un de nos principaux piliers, la transparence. En mesurant et en analysant l'impact des projets que nous finançons, nous pouvons valoriser encore mieux auprès de nos sociétaires et clients le sens de leur engagement pour une finance plus éthique.

Cette démarche sera amplifiée chaque année pour couvrir une plus grande part de nos financements, affiner la méthodologie d'analyse et élargir les indicateurs d'impact.

Découvrir le rapport d'impact complet dans la liste des financements 2023

DÉVELOPPER LA FILIÈRE BIO

1 589 128
REPAS BIOS SERVIS

36965,5
TONNES DE PRODUCTION BIO
(fruits et légumes, pain, vin, jus, produits transformés...)

18 665 M²
DE SURFACE COMMERCIALE BIO

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

39 108
LOGEMENTS SOCIAUX
construits par des collectivités et bailleurs sociaux

AMÉLIORER LES SOINS ET LA QUALITÉ DE VIE

23 059
LITS ET PLACES EN HÔPITAUX

777
ENFANTS ACCUEILLIS EN CRÈCHE ET EN ÉCOLE

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DÉCARBONÉE

46 337 TONNES
équivalent CO_2 (dioxyde de carbone) évitées

184,6 Gwh
(Gigawatt-heure) d'énergies renouvelables produites

28 200 M²
DE SURFACE VÉGÉTALISÉE

39 500 M²
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOI

803,6
EMPLOIS CRÉÉS
(équivalent temps plein) dans des structures engagées

PROMOUVOIR UN MODE D'ENTREPRENEURIAT RESPONSABLE ET INCLUSIF

38
PROJETS COLLECTIFS
(associations, coopératives, GAEC, GIP, SCIC, SCOP)

31
PROJETS D'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, LE FONDEMENT DE NOTRE COOPÉRATIVE

PIERRE-EMMANUEL VALENTIN,
Président du conseil de surveillance

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF EST UNE SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE. SA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE EST FONDÉE SUR 3 PILIERS : LA TRANSPARENCE, LA PARTICIPATION ET LA COLLABORATION. LA PRISE DE DÉCISION Y EST PARTAGÉE ENTRE LES PARTIES PRENANTES DE LA COOPÉRATIVE AFIN QUE LE PROJET DE LA NEF RESTE EN PERMANENCE AU PLUS PRÈS DE L'OBJECTIF QUI LE GUIDE : METTRE L'ARGENT AU SERVICE DU BIEN COMMUN.

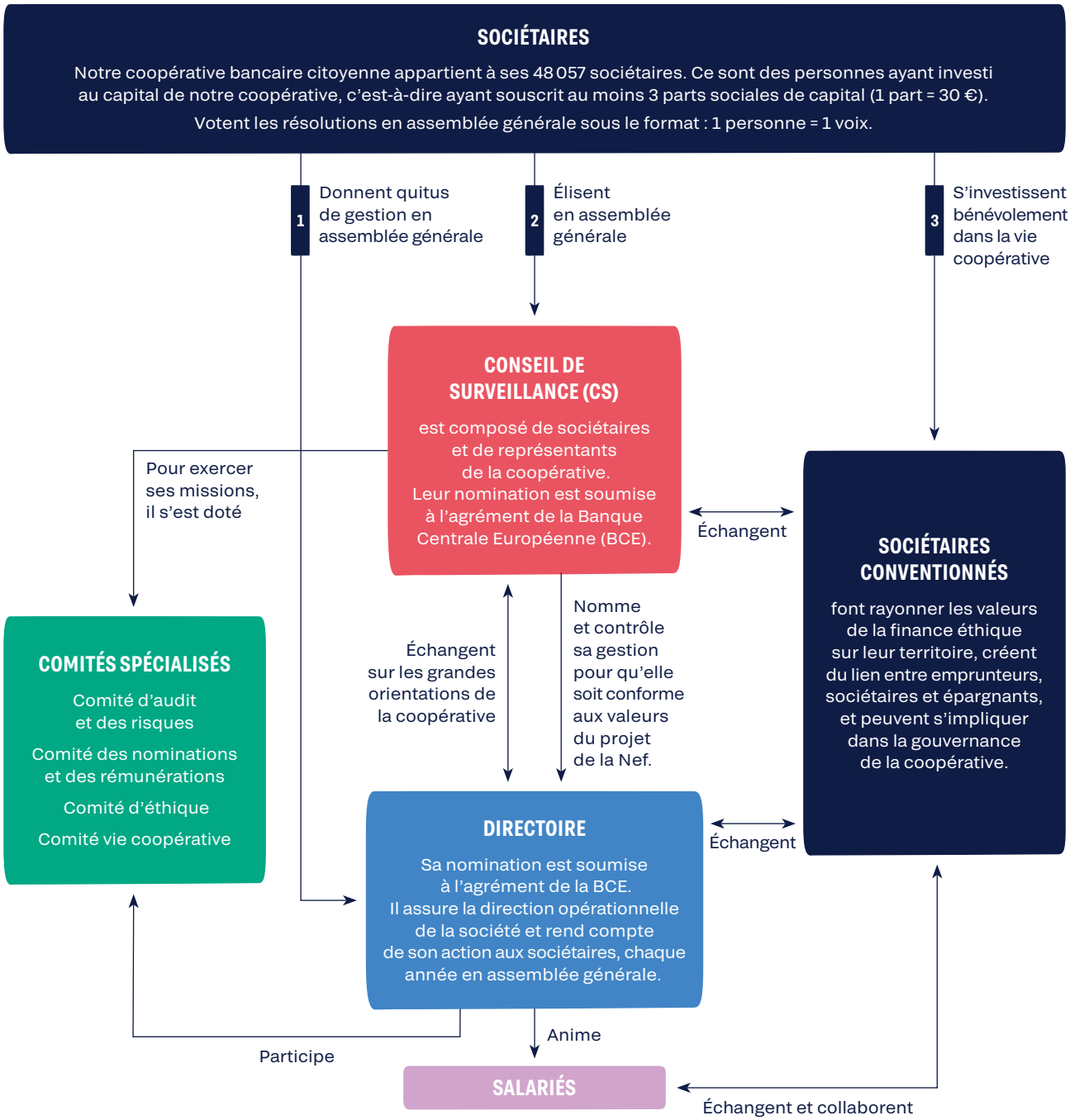

LES MEMBRES DES INSTANCES DE LA COOPÉRATIVE

DIRECTOIRE

- Bernard Horenbeek, président du directoire, rémunération brute 2023 de 107 000 €, entièrement versée sous forme d'indemnités de mandat, auxquelles viennent s'ajouter depuis le 01/08/2023 des avantages en nature évalués à 258 €/mois pour l'attribution d'un véhicule de fonction.
- Ivan Chaleil, membre du directoire et depuis janvier 2024 directeur général, rémunération brute 2023 de 73 723 €, se décomposant en un salaire de 61 473 € et des indemnités de mandat de 12 250 €.

Ces rémunérations ne comportent ni part variable, ni prime d'objectif, ni attribution d'actions.
Le directoire se réunit chaque semaine et établit un compte rendu de ses réunions. Le directoire ainsi constitué a vu son mandat renouvelé par le CS pour 4 ans en juin 2023. Son élargissement est projeté dans le courant de l'année 2024.

CONSEIL DE SURVEILLANCE (CS)

Au 15 mars 2024, date d'établissement du présent rapport, sans changement depuis mars 2023.

NOM	ÂGE	FONCTIONS AU SEIN DU CS	ÉCHÉANCE DU MANDAT	AUTRES MANDATS
PIERRE-EMMANUEL VALENTIN	69 ANS	PRÉSIDENT DU CS, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS, MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES	MAI 2027	ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DOTATION BIO PERENNIS
MARIE JOSÈPHE PÉCOUT-VRIGNON	73 ANS	PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE, MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS *Indemnité perçue en 2023 au titre de sa mission au sein du comité d'éthique : 2 500 €.*	MAI 2025	
ÉRIC COLLOMB	64 ANS	PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES, MEMBRE DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE	MAI 2027	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES PRODUITS PLAN ÉPARGNE RETRAITE ET MILLEVIE PER
BENOIST DESCHAMPS	54 ANS	PRÉSIDENT DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE, MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS	MAI 2027	DIRECTEUR ADJOINT DES CONVENTIONS À L'AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES, VICE-TRÉSORIER DE L'ASSOCIATION ECOCUM
JEAN-PIERRE CARON	71 ANS	MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS *Indemnité perçue en 2023 au titre de sa mission au sein du comité des nominations et des rémunérations en 2022 : 2 500 €.*	MAI 2027	REPRÉSENTANT DE LA NEF AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA FONCIÈRE CHÊNELET
LAURE DUPIN	45 ANS	MEMBRE DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE	MAI 2027	GÉRANTE DE LA SOCIÉTÉ, SEMPP, ELLE-MÊME PRÉSIDENTE DE LA SAS DANU GREEN
FÉDÉRATION TERRE DE LIENS, REPRÉSENTÉE PAR FRANÇOIS BACOT	68 ANS	MEMBRE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE	MAI 2027	ADMINISTRATEUR DE L'ASSOCIATION TERRITORIALE TERRE DE LIENS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION DE SAÔNE-ET-LOIRE DE LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, ADMINISTRATEUR DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE DE SAÔNE-ET-LOIRE
BIOCOOP SA, REPRÉSENTÉE PAR FABIEN FLÉCHARD	40 ANS	MEMBRE DU COMITÉ VIE COOPÉRATIVE	MAI 2028	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE LE GRENIER (MAGASINS BIOCOOP), ADMINISTRATEUR DE L'ASSOCIATION RAMO5
CAMILLE KIRY	27 ANS	REPRÉSENTANTE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)	DÉCEMBRE 2026	
STÉPHANIE LACOMBLEZ	42 ANS	REPRÉSENTANTE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)	DÉCEMBRE 2026	REPRÉSENTANTE DE LA NEF AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LES LICOORNES

Le CS est composé de 25 % de femmes et de 75 % d'hommes, pour un seuil de parité femme / homme fixé à 40 % par les statuts à l'horizon 2025. Ces proportions passent à 40 % de femmes et 60 % d'hommes en prenant en compte les représentantes du CSE. Afin d'atteindre l'objectif fixé par les statuts, des propositions de nominations de nouveaux membres du conseil de surveillance seront faites lors de la prochaine assemblée générale de mai 2024.

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (CS)

Le président du CS a pour principale mission de garantir le bon fonctionnement du CS et sa bonne articulation avec le directoire, permettant à chaque personne concernée d'exercer pleinement son rôle selon ses responsabilités.

La fonction de **vice-président** est restée vacante en 2023 et a vocation à être pourvue en 2024.

Le bureau du CS est constitué, sans changement, du président Pierre-Emmanuel Valentin et des président(e)s de comités : Marie Josèphe Pécout-Vrignon, Éric Collomb et Benoist Deschamps. Ce bureau n'a pas de pouvoir propre de décision et se réunit ponctuellement pour se saisir de questions urgentes ne pouvant attendre la prochaine réunion du CS. Il s'est réuni à 3 reprises en distanciel en 2023.

Les membres du CS bénéficient chaque année de formations spécifiques à leurs fonctions et à l'activité régulée de la Nef.

RÈGLES D'INDEMNISATION COMPENSATRICE DU TEMPS CONSACRÉ À LA COOPÉRATIVE

- président du CS 10 000 €,
- vice-président et présidents de comités 2 500 €.

Les statuts prévoient en outre la possibilité d'allouer à certains membres des indemnités compensatrices exceptionnelles pour des missions ou mandats qui leur seraient confiés. Chaque bénéficiaire a l'initiative de demander ou non le versement desdites indemnités.

DÉROULEMENT DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

6
RÉUNIONS
en physique ou à distance

98 %
TAUX D'ASSIDUITÉ

ESTIMATION MOYENNE DU TEMPS ANNUEL CONSACRÉ PAR LES MEMBRES DU CS À LEUR MANDAT :

50 jours pour le président du conseil de surveillance
30 jours pour les présidents de comités
20 jours pour les autres membres

Un projet d'ordre du jour est élaboré avant chaque séance par le président du CS, en concertation avec le président du directoire, puis soumis pour avis à l'ensemble des membres du CS au plus tard 10 jours avant la réunion. Les documents permettant de traiter cet ordre du jour sont déposés dans un intranet réservé au CS et, pour les plus importants d'entre eux, joints à la convocation postale transmise avant chaque séance aux membres du conseil qui en font la demande. La mise à disposition de ces documents plus d'une semaine avant la date des CS reste un objectif à atteindre. L'animation des séances est assurée sur une base tournante par l'un des membres du conseil, qui veille à une distribution collective de la parole, au respect des objectifs de l'ordre du jour et du temps imparti. Un bilan de séance est réalisé à chaque fin de réunion à partir d'un tour de table.

Un procès-verbal est établi, approuvé lors de la séance suivante, dans lequel sont notés la synthèse des informations fournies, les recommandations ou avis émis, les décisions prises et les éventuelles positions contradictoires exprimées.

Le CS examine chaque trimestre le rapport présenté par le directoire sur l'activité de la coopérative, accompagné de la situation financière. Annuellement les objectifs, plans d'actions et budget de l'année à venir lui sont présentés afin de recueillir ses avis et recommandations. Au mois de mars, une séance à laquelle sont convoqués les commissaires aux comptes est consacrée à l'examen des comptes annuels arrêtés par le directoire. La montée des risques de crédit en 2023 a par ailleurs continué à recueillir l'attention particulière du conseil, largement couverte toutefois par le fort développement des revenus issus de cette activité de crédit.

Par ailleurs, le CS organise une fois par an entre ses seuls membres une séance de bilan et perspectives, intégrant une autoévaluation de son action.

Le CS s'est doté en 2022 d'une charte de fonctionnement, décrivant le code de bonne conduite de ses membres et complétant les règles statutaires, en particulier s'agissant des 4 comités dont le CS s'est doté.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Membres : Éric Collomb assure la présidence, avec un membre invité du fait de son expertise dans le domaine des risques financiers, Laurent Crasson. Le président du CS a par ailleurs continué à y participer en 2023 afin d'assurer le quorum de deux membres du conseil requis par le règlement intérieur du comité. La nomination projetée lors de la prochaine assemblée générale de nouveaux membres du CS devrait permettre le renforcement attendu du comité et l'atteinte du quorum sans la présence du président du CS.

Missions :

- Suivre les états financiers et comptables, les risques (crédits, taux, risques opérationnels et de non-conformité), les missions d'audit et leurs recommandations, le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Examiner les limites des crédits par secteur d'activité et de manière plus générale la politique de crédit et de provisionnement.
- Suivre les ratios réglementaires, et l'ensemble des indicateurs nécessitant un suivi par le CS.

Au cours de l'année 2023, il s'est réuni 6 fois avec une attention toute particulière sur les risques de crédit et de taux, compte tenu du contexte économique.

COMITÉ VIE COOPÉRATIVE

Membres : Benoist Deschamps assure la présidence, avec 3 autres membres du CS (Laure Dupin, Fabien Fléchard et Éric Collomb), 3 sociétaires engagés (Sylvie Guyénot, Mathieu Roquefort et Océane Vidcoq) et 2 salariées de l'équipe vie coopérative (Aurélie Chabeaud et Juliette Bonnet-Byrne).

Missions :

- Contribuer à ce que la Nef soit le lieu d'une vie coopérative réelle, riche, active et constructive.
- Saisir des questions relatives à la vie coopérative et faire des propositions au CS.
- Faciliter l'implication des sociétaires dans le développement de la coopérative.

En 2023, il a joué le rôle de modérateur dans le cadre de la consultation qui a abouti à la résolution sur l'autonomie présentée en AG, a organisé deux rencontres régionales (dorénavant appelées « RDV du CVC ») et un webinaire conclusif, a finalisé son travail sur les activités des sociétaires ainsi que le nouvel accord de coopération entre les sociétaires et la Nef, et a également préparé le terrain à l'adoption en 2024 d'une nouvelle organisation coopérative territoriale.

COMITÉ D'ÉTHIQUE

Membres : Marie Josèphe Pécout-Vrignon assure la présidence, accompagnée de François Bacot et de 4 membres extérieurs au CS : Erick Chauveau, Damien Weidert, Sophie Hamid et Blandine Bounissou, nommée en janvier 2024. Après 9 ans de présence au comité, Philippe Pascal, salarié de la Nef, l'a quitté en juin 2023.

Missions :

- Ouvrir les échanges avec des personnes du monde de l'économie sociale et solidaire, des sociétaires, et les instances de la Nef sur les sujets se rapportant à ses valeurs.
- Confronter les valeurs de la Nef avec les évolutions de son environnement et ses pratiques (outils numériques et digitaux, vie coopérative, gouvernance…).
- Formuler des avis et des recommandations dans une logique de réflexion permanente, d'éclairage et d'aide à la décision.

En 2023, plusieurs sujets ont été étudiés dans un esprit de confiance, de vigilance, tels que le risque de réputation, la démarche éthique qui reste le thème permanent de nos réunions, l'indépendance, la vie coopérative, les relations entre les instances et le comité d'éthique. Les avis et recommandations ont porté plus particulièrement sur les enjeux de pérennité et la représentation de la nature au sein de la gouvernance.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Membres : Pierre-Emmanuel Valentin assure la présidence, accompagné de Jean-Pierre Caron, Marie Josèphe Pécout-Vrignon et Benoist Deschamps. L'élargissement du CS qui devrait résulter de la prochaine assemblée générale doit créer les conditions d'une transmission en 2024 de la présidence à un autre membre du CS.

Missions :

- Préparer les travaux du CS en matière de nomination et de rémunération du directoire et d'indemnisation des membres du CS.
- Procéder à l'instruction des candidatures au CS à présenter aux membres du conseil puis à l'AG en vue de leur élection.

Le comité s'est consacré en 2023 à la préparation du renouvellement du mandat du directoire, effectué par le CS en juin 2023, et de son élargissement, programmé en 2024. Il s'est ensuite attaché à poursuivre le travail lancé en 2022 pour atteindre le seuil de parité femme/homme de 40 %. En prenant en compte les entretiens tenus avec les candidates et candidats, les membres du comité ont tenu plus d'une dizaine de réunions en 2023.

Les 12 derniers mois ont été une année de travail intense et fructueux en matière de gouvernance : renouvellement du directoire, travaux relatifs à l'élargissement de la composition du directoire, du conseil de surveillance et des comités, réitération de la démarche délibérative associant les sociétaires en vue de la présentation d'une résolution d'orientation à l'AG, et bien d'autres chantiers conduits à tous les niveaux dans un contexte de fort développement de la coopérative. Les instances de la Nef sont en ordre de marche dans la perspective de la réponse positive plus que jamais attendue et espérée de la part des autorités bancaires sur notre demande d'autonomie.

COMPTES DE L'EXERCICE 2023

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATIONS

LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX PRÉSENTÉS S'APPLIQUENT AUX PRINCIPAUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS. LES PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES SONT PRÉSENTÉS DANS LES DIFFÉRENTES NOTES ANNEXES AUXQUELLES ILS SE RAPPORTENT.

Les comptes annuels de la société de la Nef ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. La Nef utilise donc les normes comptables françaises et non IFRS (International Financial Reporting Standard).

La Nef a pour modèle de gestion principal la détention d'actifs jusqu'à échéance, au niveau des crédits comme des titres. Cela se traduit notamment par la comptabilisation préférentielle en titres d'investissements plutôt qu'en titres de placements.

Le compte de résultat montre l'activité de l'année en détaillant les principaux postes de produits et de charges ; il comprend des sous totaux aussi appelés soldes intermédiaires de gestion qui permettent d'appréhender la façon dont se constitue le résultat de l'exercice.

Le bilan traduit la situation de la société au 31 décembre.

La colonne « actif » détaille le patrimoine de la société qui se décompose notamment de prêts faits à ses clients ou à d'autres établissements de crédits, en titres détenus dans d'autres sociétés et en immobilisations qui sont les biens (immeubles, véhicules, matériel informatique...) nécessaires à l'activité. La colonne « passif » répertorie les dettes de la société notamment envers ses sociétaires (capital social, dépôts à termes) et envers d'autres établissements de crédit.

Les engagements hors bilan recensent des sommes qui n'ont pas donné lieu à des mouvements financiers mais à des engagements par signature. Les « engagements de financement donnés » enregistrent les dossiers de crédit qui ont fait l'objet d'une décision favorable mais dont les fonds ne sont pas encore débloqués. Les « engagements de financement reçus » enregistrent les accords de refinancement non utilisés.

Les informations présentées dans **les annexes** aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de la Nef, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 (en milliers d'euros)

ACTIF	Renvois*	31/12/2023	31/12/2022
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	2.5	71 690	8 805
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	2.3	93 063	92 889
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2.5	108 364	193 655
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2.4	803 605	714 127
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	2.3	1 854	7 647
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	2.3	6 970	7 521
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	2.1	4 618	4 311
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	2.1	2 284	2 527
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.2	3 849	3 694
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.2	147	176
AUTRES ACTIFS	2.3	16 854	20 419
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.3	7 346	4 991
TOTAL ACTIF		**1 120 646**	**1 060 762**

PASSIF	Renvois*	31/12/2023	31/12/2022
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3.2	0	11
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3.1	1 033 329	985 072
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	3.1	0	0
AUTRES PASSIFS	3.2	1 622	1 354
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.2	3 147	1 249
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.6	55	205
DETTES SUBORDONNÉES	3.1	17 739	16 688
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.3	64 754	56 183
CAPITAL SOUSCRIT		63 784	55 924
PRIMES D'ÉMISSION		0	0
RÉSERVES		1 665	1 665
REPORT À NOUVEAU (+ / -)		−1 406	−1 912
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)		711	505
TOTAL PASSIF		**1 120 646**	**1 060 762**

HORS BILAN	Renvois*	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4	53 109	93 451
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4	3 195	2 959
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
GARANTIES REÇUES	4	208 261	191 407

* La colonne « renvois » fait référence aux numéros des rubriques explicatives de l'annexe comptable.

COMPTE DE RÉSULTAT 2023 (en milliers d'euros)

		Renvois*	31/12/2023	31/12/2022
+	INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	5.1	17 974	11 745
-	INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	5.1	1 795	1 127
+	REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	5.2	0	1
+	COMMISSIONS (PRODUITS)	5.3	1 774	2 150
-	COMMISSIONS (CHARGES)	5.3	171	115
+/-	GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PLACEMENT	5.4	30	25
+	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.5	31	101
-	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.5	86	76
	PRODUIT NET BANCAIRE		**17 758**	**12 704**
-	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	5.6	11 006	9 933
-	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	5.6	966	1 048
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**5 786**	**1 723**
+/-	COÛT DU RISQUE	5.7	– 5 021	– 2 807
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**765**	**– 1 084**
+/-	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	5.8	– 218	– 503
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**547**	**– 1 587**
+/-	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5.9	92	2 025
-	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	5.9	73	67
	RÉSULTAT NET		**711**	**505**

* La colonne « renvois » fait référence aux numéros des rubriques explicatives de l'annexe comptable.

ANNEXES AUX COMPTES

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers d'euros)

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

LES COMPTES ANNUELS ONT ÉTÉ ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS, AINSI QU'AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. LES RÈGLES ET MÉTHODES DE COMPTABILISATION APPLIQUÉES SONT IDENTIQUES À CELLES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

1.1. CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ET DÉPRÉCIATIONS

Les crédits à la clientèle figurent à l'actif pour leur valeur nominale diminuée des dépréciations constituées. Les crédits rachetés à d'autres établissements sont inscrits à l'actif pour le montant du capital restant dû ; l'écart entre le prix d'acquisition et le capital restant dû est réparti sur la durée restant à courir sur chaque prêt et déduit du produit d'intérêts ; en 2023, le montant déduit s'est élevé à 3 971 K€.

Les crédits sont transférés en créances douteuses lorsqu'ils présentent un risque avéré de non-recouvrement total ou partiel, et en particulier lorsque les concours font apparaître un ou plusieurs impayés de plus de trois mois.

Dans l'encours douteux, la Nef distingue l'encours douteux compromis de l'encours douteux non compromis. Les créances douteuses compromises sont des créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Lorsqu'une créance apparaît définitivement irrécouvrable, celle-ci est sortie des actifs de la société et enregistrée en perte. À l'inverse, lorsque les retards accumulés sur un dossier sont résorbés et que le remboursement reprend normalement, le dossier est reclassé parmi les encours sains.

Les dépréciations sont déterminées au cas par cas, en tenant compte des garanties reçues. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de leur nature. Conformément à la réglementation, les intérêts sur créances douteuses – échus et non échus - sont intégralement dépréciés. Les intérêts courus non échus sur créances compromises cessent d'être comptabilisés à compter de leur déclassement.

En application des normes comptables, les créances douteuses font l'objet d'un calcul d'actualisation ; au 31/12/2023, ce calcul se traduit par une augmentation du montant des dépréciations de 185 K€. Ce type de dépréciation n'est pas admis en déduction du résultat pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Le niveau de risque étant différent suivant la destination des crédits, les encours sont répartis en plusieurs catégories : crédits en faveur de la création d'entreprises, crédits destinés à la consolidation ou au sauvetage d'entreprises, crédits d'investissement, crédits de trésorerie.

1.2. PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille de titres, classé selon l'intention qui préside à leur détention, est constitué de titres de placement, d'investissement et de participations.

Pour les valeurs cotées, nous utilisons les cours de bourse.

Pour les valeurs non cotées, nous utilisons la valeur liquidative fournie par la société de gestion.

Pour les titres de participation, nous utilisons la situation nette.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

TITRES DE PLACEMENT

Figurent en portefeuille de placement, les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois. Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition et intérêts courus non échus pour les titres à revenu fixe. Les intérêts courus non échus à la clôture de l'exercice sont ajoutés au montant nominal des titres.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres à revenu fixe sont classés en portefeuille d'investissement lorsqu'ils sont acquis avec l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres fait l'objet d'une imputation sur la durée résiduelle des titres, de sorte que la valeur comptable des titres corresponde à l'échéance à leur valeur de remboursement. Ces écarts sont amortis selon la méthode actuarielle.

TITRES DE PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES

Les titres de participations et parts dans les entreprises liées, acquis en vue d'une détention durable, figurent à l'actif à leur coût historique, le cas échéant diminué de dépréciations lorsque leur évaluation à la clôture de l'exercice, fondée sur la situation nette et les perspectives d'évolution, fait apparaître une moins-value latente.

TITRES DE TRANSACTIONS

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché.

La Nef ne détient pas de portefeuille de titres de transactions

Les intérêts courus non échus à la clôture de l'exercice sont rattachés au poste concerné.

1.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont décomposées par éléments constitutifs lesquels sont amortis sur des durées différentes.

La méthode de l'amortissement linéaire a été appliquée pour tous les postes d'immobilisations

Les taux utilisés sont les suivants :

- Logiciels 25 % (durée 4 ans) pour les logiciels courants et 14 % (durée 7 ans) pour les logiciels bancaires et applications métiers

- Constructions – Façade 3,33 % (durée 30 ans)
- Constructions - Fondation – Ossature 2,5 % (durée 40 ans)
- Constructions – Équipements techniques 6,67 % (durée 15 ans)
- Constructions - Aménagements intérieurs 10 % (durée 10 ans)
- Matériel de transport 20 % (durée 5 ans)
- Matériel de bureau et informatique 25 % (durée 4 ans)

Critères de distinction entre actifs ou charges utilisés pour l'enregistrement des frais de recherche et développement et des logiciels en cours de création :

- Tout projet d'immobilisations de dépenses liées à des logiciels doit indiquer concrètement l'intention de produire le logiciel concerné, de s'en servir durablement pour répondre à ses propres besoins, générer des avantages économiques futurs, avoir une probabilité élevée de succès technique.
- Conformément à la méthodologie projet en place à la Nef, cela passe notamment par la réalisation d'études d'opportunité, d'une note de cadrage et d'un cahier des charges.
- Tout projet doit être saisi dans un outil de gestion adapté au suivi comptable du projet, maintenu par le Project Management Officer, répertoriant notamment le temps passé par les salariés sur le projet.

1.4. PASSIF SOCIAL DE L'ENTREPRISE

La société ne constitue pas de provision dans ses comptes au titre des indemnités de fin de carrière dues au personnel mais elle verse les sommes nécessaires à une compagnie d'assurance ; les sommes ainsi versées constituent une charge définitive pour l'entreprise. Aucun versement n'a été réalisé en 2023 car les montants déjà versés couvraient le besoin.

1.5. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2023, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour le montant des pertes de crédit attendues des actifs financiers ainsi que des engagements de financement et de garantie.

2. DÉTAILS DES POSTES DU BILAN : ACTIF

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
VALEURS BRUTES	2 439	30	5	2 464
AVANCES EN COMPTE COURANT	544	16		561
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES ET AVANCES	429	6	1	434
VALEURS NETTES	**2 554**	**41**	**4**	**2 591**
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
VALEURS BRUTES	2 113			2 113
AVANCES EN COMPTE COURANT	3 006	4	36	2 974
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES ET AVANCES	2 592	211		2 803
VALEUR NETTE	**2 527**	**– 207**	**36**	**2 284**
DÉPÔTS DE GARANTIE	1 756	271		2 027
VALEUR NETTE DE L'ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS	**6 836**			**6 902**

Les dépôts de garantie correspondent à 299 K€ de certificats d'association et 1 728K€ de certificats d'associés acquis auprès du FGDR (Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution). Ces acquisitions sont obligatoires dans le cadre de la garantie apportée par le FGDR aux déposants de la Nef.

2.1. TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances consentis et non remboursés	Dépréciations sur prêts et avances	Valeur nette des prêts et avances	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Dépréciations	Nette							
A. FILIALES (50 % ENVIRON DÉTENU)				**2 113**	**1 727**	**386**	**2 974**	**1 076**	**1 898**				
NEF CAPITAL PATIENT	125	1	100 %	125	125		1 885	923	962		18	−448	
NEF GESTION	24		100 %	589	571	18	0		0		34	4	
NEF SERVICE CONSEIL – NEF INVESTISSEMENT (EX NCEM)	403		99,5 %	894	894		241	153	88		5	−31	
SCI CÔTÉ MARGUERITE	5		99,5 %	5		5	848		848		781	− 48	
COCAGNE INVESTISSEMENT	1 077	11	45,6 %	500	136	364						−18	
B. PARTICIPATIONS DANS LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DÉTIENT ENTRE 10 ET 50 %				**724**	**417**	**307**	**561**		**561**				
TERRE DE LIENS GESTION	8		45 %	3		3					3	1	
ÉNERGIE PARTAGÉE COMMANDITÉE	12	13	33 %	4		4					826	15	
TAMA	300		32 %	93	30	63					4	−1	
COOPÉRATIVE COCAGNE COMMANDITÉE	10		20 %	2		2					6	2	
SCI LYON	800		15 %	120		120	561		561		331	60	
SEFEA	1 011		13 %	501	386	115					44	6	
C. AUTRES PARTICIPATIONS INFÉRIEURES À 10 %				**1 740**	**17**	**1 723**							
TOTAL GÉNÉRAL				**4 577**	**2 160**	**2 417**	**3 534**	**1 076**	**2 458**				

Informations sur les filiales et participations

	Total	Entreprises liées	Participations
VALEUR BRUTE TOTALE	8 111	5 087	3 025
DÉPRÉCIATIONS	− 3 236	− 2 803	− 434
VALEUR NETTE	4 875	2 284	2 591

Compte tenu de la date d'établissement des comptes annuels, les informations concernant les filiales concernent les comptes 2023, mais celles sur les participations figurant dans le tableau peuvent avoir trait à un exercice antérieur

La Nef a analysé le poids des agrégats de ses filiales qui pourraient faire partie de son périmètre de consolidation s'il était établi des comptes consolidés. En cumulé aucun de ces agrégats n'est apparu comme significatif. Il a été considéré que les dispositions du règlement N° 2020-01 du 9/10/2020 de l'Autorité des Normes Comptables étaient respectées et qu'il n'était pas utile de produire des comptes consolidés. Les informations sur les résultats des principales filiales et participations sont données dans le tableau ci-dessus. Leurs activités sont présentées ci-après.

Nef Capital patient est une société de capital-risque créée en 2015 détenue à 100 % par la Nef, elle a pour objet de prendre des participations dans des entreprises clientes ou non de la Nef. Elle a racheté en 2019 les parts que la Nef détenait dans le fonds Sens. Elle ne compte plus de salariés et n'a plus d'activité autre que détenir quelques participations d'entreprises de l'ESS.

Nef Service Conseil (anciennement Nef Investissement) est une filiale de la Nef créée en 2007 pour gérer des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR). La Nef a acquis la totalité des parts. Elle ne compte plus de salariés et n'a plus d'activité. Elle a pour vocation d'être fermée à court-terme. L'écart entre la valeur du capital et la valeur brute des titres est liée à un « coup d'accordéon ». La Nef a ainsi passé une dépréciation totale sur la valeur de ses titres et Nef Services Conseil a pu améliorer la situation de ses capitaux propres.

La SCI Côté Marguerite a été créée pour faciliter la gestion des locaux de la Nef. Elle est locataire d'environ 37 % de l'immeuble Woopa de Vaulx-en-Velin dont le propriétaire est la société Allianz-Pierre ; elle sous-loue ces locaux à la Nef et à plusieurs autres sociétés. Le résultat comptable de cette société est comptabilisé en charge ou produit dans les comptes de la société financière.

Nef-Gestion assure depuis mi 2018 la gestion de la plateforme internet de dons Zeste. Cette activité a été arrêtée courant 2023. L'écart entre la valeur du capital social (24 K€) et la valorisation brute des titres (589 K€) s'explique par la réalisation d'un « coup d'accordéon » en 2018. La Nef a ainsi passé une dépréciation sur la valeur de ses titres (571 K€) et Nef Gestion a pu retrouver une situation de capitaux propres positifs.

Coopérative Cocagne, Terre de liens gestion, Energie Partagée sont des sociétés de gestion de fonds dédiés.

TAMA (Coopérative Européenne) créée en 2013 a pour objet la promotion et le développement en Europe de projets citoyens de l'économie solidaire en stimulant l'investissement direct en temps et en argent des citoyens et des réseaux de la société civile.

SCI Lyon : abrite un centre de coworking pour entreprises de l'ESS à Lyon. La Nef détient un compte courant rémunéré.

SEFEA (Société Européenne de Finances Éthiques et Alternatives) regroupe plusieurs intervenants majeurs dans la finance éthique en Europe.

PORTEFEUILLE TITRES

	Titres de Placements	Titres d'Investissement	31/12/2023	31/12/2022
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES		94 100	94 100	94 100
DONT SURCOTE RESTANT À AMORTIR		924	924	1 132
DONT DÉCOTE RESTANT À AMORTIR		– 2 073	– 2 073	– 2 455
CRÉANCES RATTACHÉES		113	113	113
DÉPRÉCIATIONS		0	0	
VALEUR NETTE BILAN		**93 063**	**93 063**	**92 890**
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		1 713	1 713	7 445
DONT SURCOTE RESTANT À AMORTIR		2	2	41
DONT DÉCOTE RESTANT À AMORTIR		0	0	– 1
CRÉANCES RATTACHÉES		140	140	162
DÉPRÉCIATIONS		0	0	
VALEUR NETTE BILAN		**1 854**	**1 854**	**7 647**
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	6 970	0	6 970	7 521
DÉPRÉCIATIONS	0	0	0	
VALEUR NETTE BILAN	**6 970**	**0**	**6 970**	**7 521**
TOTAL	**6 970**	**94 918**	**101 888**	**108 057**

	Titres de Placements	Titres d'Investissement	Total 2023	Total 2022
VALEURS ESTIMATIVES				
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES		86 046	86 046	82 185
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		1 478	1 478	7 031
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	7 392		7 392	7 921
PLUS OU MOINS VALUE LATENTES				
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES		– 7 017	– 7 017	– 10 705
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		– 376	– 376	– 616
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	421		421	400

Les titres d'investissement ont une maturité moyenne de 54 mois, ils sont adossés à des ressources de même durée à hauteur de 21 079 K€ provenant de comptes à terme de la clientèle et de TSR à plus de 54 mois et de livrets de la clientèle pour 73 839 K€.

Les moins-values latentes sur les titres d'investissement sont liées au contexte de remontée des taux. Conformément à l'article 2342-3, du règlement ANC 2014-07, les moins-values latentes n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation. En effet, il n'existe pas de forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à leur échéance. La Nef a ainsi enregistré ces titres dans la catégorie titres d'investissement et s'est engagée de ce fait à les conserver jusqu'à maturité.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

VARIATION DES IMMOBILISATIONS

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
INCORPORELLES EN COURS	696	1 039	980	755
INCORPORELLES EN EXPLOITATION	7 051	980		8 031
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	909	2		911
MATÉRIEL DE TRANSPORT	49			49
MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU	372	4		376
MATÉRIEL INFORMATIQUE	739	46		785
AUTRES IMMOBILISATIONS	6			6
TOTAUX	**9 821**	**2 072**	**980**	**10 913**

Les immobilisations en cours ont trait à des travaux d'améliorations de notre logiciel bancaire.

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
LOGICIELS	4 053	885		4 937
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	834	36		871
MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU	342	10		352
MATÉRIEL INFORMATIQUE	671	34		705
MATÉRIEL DE TRANSPORT	49			49
AUTRES IMMOBILISATIONS	2			2
TOTAUX	**5 951**	**966**		**6 916**

La méthode de l'amortissement linéaire a été appliquée pour tous les postes d'immobilisations ; les taux utilisés sont les suivants : Logiciels 25 % (durée 4 ans) pour les logiciel courants et 14 % (durée 7 ans) pour les logiciels bancaires et applications métiers ; Constructions - Façade 3,33 % (durée 30 ans) ; Constructions - Fondation - Ossature 2,5 % (durée 40 ans) ; Constructions - Équipements techniques 6,67 % (durée 15 ans) ; Constructions - Aménagements intérieurs 10 % (durée 10 ans) ; Matériel de transport 20 % (durée 5 ans) ; Matériel de bureau et informatique 25 % (durée 4 ans).

VARIATION DES VALEURS NETTES COMPTABLES (VNC)

	VNC au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	VNC à la fin de l'exercice
INCORPORELLES EN COURS	696	1 039	980	755
INCORPORELLES EN EXPLOITATION	2 998	980	884	3 094
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	74	2	37	40
MOBILIER, MATÉRIEL DE BUREAU	29	4	10	24
MATÉRIEL INFORMATIQUE	68	46	34	80
MATÉRIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS	4		0	4
TOTAUX	**3 871**	**2 071**	**1 945**	**3 997**

VENTILATION DES CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1an < 5 ans	> 5 ans	Durée indéterminée	Total
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES		1 513	48 317	43 121	113	93 064
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	10 000	47 707	39 300		11 357	108 364
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	24 712	65 036	302 298	380 443	31 116	803 605
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		648	1 070		136	1 854
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE				6 970		6 970
DÉPÔTS DE GARANTIE VERSÉS					54	54
DÉBITEURS DIVERS	842	2 527	7 622	3 845	1 964	16 800
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES	1 191					1 191
PRODUITS À RECEVOIR	3 034					3 034
COMPTES DE RÉGULARISATION DIVERS DÉBITEURS	3 121					3 121
TOTAL DES CRÉANCES	**42 900**	**117 431**	**398 607**	**434 379**	**44 741**	**1 038 058**

Le poste Débiteurs divers inclut 16 679 K€ de primes liées à des rachats de crédits, cette somme est répartie selon la durée restant à courir sur les prêts concernés.

RÉPARTITION DU RISQUE SUR L'ENCOURS DES PRÊTS AU 31/12/2023

Destination des crédits	Critères d'analyse	Encours sain	Encours douteux	Encours douteux compromis	Ensemble des prêts	Ensemble en %
CRÉDITS POUR LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES	NOMBRE DE PRÊTS	1 217	99	163	1 479	44 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	82 %	7 %	11 %	100 %	
	ENCOURS	174 793	11 374	10 911	197 079	24 %
	ENCOURS EN %	89 %	6 %	6 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	– 2 052	– 9 961	– 12 013	61 %
CRÉDITS POUR LA CONSOLIDATION D'ENTREPRISES	NOMBRE DE PRÊTS	11	0	3	14	0 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	79 %	0 %	21 %	100 %	
	ENCOURS	297	0	18	315	0 %
	ENCOURS EN %	94 %	0 %	6 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	0	– 18	– 18	0 %
CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS	NOMBRE DE PRÊTS	1 107	81	73	1 261	37 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	88 %	6 %	6 %	100 %	
	ENCOURS	478 628	11 571	5 940	496 139	61 %
	ENCOURS EN %	96 %	2 %	1 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	– 1 610	– 4 614	– 6 224	32 %
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	NOMBRE DE PRÊTS	297	217	8	522	15 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	57 %	42 %	2 %	100 %	
	ENCOURS	23 363	3 444	503	27 311	3 %
	ENCOURS EN %	86 %	13 %	2 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	– 949	– 436	– 1 385	7 %
RACHATS DE CRÉDITS	NOMBRE DE PRÊTS	92	1	0	93	3 %
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	99 %	1 %	0 %	100 %	
	ENCOURS	93 689	1 661	0	95 350	12 %
	ENCOURS EN %	98 %	2 %	0 %	100 %	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	0	0	0	0	0 %
ENSEMBLE DES PRÊTS EN COURS	**NOMBRE DE PRÊTS**	**2 724**	**398**	**247**	**3 369**	**100 %**
	NOMBRE DE PRÊTS EN %	**81 %**	**12 %**	**7 %**	**100 %**	
	ENCOURS	**770 770**	**28 051**	**17 373**	**816 194**	**100 %**
	ENCOURS EN %	**94 %**	**3 %**	**2 %**	**100 %**	
	DÉPRÉCIATIONS CONSTATÉES	**0**	**– 4 611**	**– 15 028**	**– 19 639**	**100 %**
	TAUX DE DÉPRÉCIATION GLOBAL	**0 %**	**– 16 %**	**– 87 %**	**– 2 %**	**– 2 %**

Les crédits douteux sont en moyenne provisionnés à hauteur de 43 %.

VARIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES

	31/12/2023	31/12/2022	Évolution
VALEUR BRUTE DES CRÉANCES DOUTEUSES	45 424	36 681	24 %
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	– 19 639	– 11 559	70 %
VALEUR NETTE DES CRÉANCES DOUTEUSES	**25 785**	**25 122**	**3 %**

AVANCES ET CRÉDITS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

	Encours fin 2023	Encours fin 2022	% des fonds propres
BIOCOOP SA	836	1 063	1,27 %

INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR

SUR PRÊTS DE TRÉSORERIE	– 8
SUR PRÊTS D'ÉQUIPEMENT	3 917
SUR PRÊTS IMMOBILIERS	2
SUR PRÊTS PARTICIPATIFS	24
SUR PRÊTS DOUTEUX	16
DÉPRÉCIATION DES INTÉRÊTS COURUS DOUTEUX	–43
TOTAL DES INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	**3 908**

2.3. OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DU RÉSEAU BPCE* ET DES BANQUES CENTRALES

Les comptes de la Société Financière de la Nef entrent dans le périmètre de consolidation des risques du Crédit Coopératif (92000 Nanterre) qui garantit sa liquidité et sa solvabilité. Dans ce cadre, la Nef doit placer ses excédents de trésorerie au sein du Groupe BPCE. Cette contrainte sera levée lorsque la Nef obtiendra son agrément indépendant.

DÉPÔTS ET PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	31/12/2023	31/12/2022	Évolution
BANQUE DE FRANCE	71 690	8 805	714 %
COMPTE À VUE BPCE*	182	38	378 %
DÉPÔTS À TERME À LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES*	96 300	152 300	– 37 %
DÉPÔT À VUE OU À DURÉE INDÉTERMINÉE CHEZ LE CRÉDIT COOPÉRATIF*	1 493	3 323	– 55 %
DÉPÔT À VUE À LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES*	579	29 380	– 98 %
DÉPÔTS À VUE CHEZ NATIXIS*	6 115	4 155	47 %
DÉPÔT À TERME SEFEA	707	750	– 6 %
AUTRES	152	13	1 073 %
INTÉRÊTS COURUS	2 838	3 745	– 24 %
TOTAUX	**180 054**	**202 509**	**– 11 %**

Le dépôt à vue chez Natixis correspond au fait que la Nef utilise les services de Natixis pour sa connexion au système interbancaire (virements/prélèvements SEPA pour ses livrets, comptes à vue, déblocages de ses crédits, etc.). Le solde de ce compte correspond chaque jour à la somme de l'argent reçu et envoyé par les clients de la Nef et les déblocages crédits effectués par la Nef. Il a vocation à rester à un faible niveau (sans être à découvert).

Le compte à vue BPCE sert à faire transiter le dépôt des réserves obligatoires à la Banque de France, qui est calculé tous les trimestres. Il a vocation à rester nul ou à faible encours.

2.4. DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Dépréciations à la fin de l'exercice
DÉPRÉCIATIONS DES PRÊTS	11 559	11 088	3 008	19 640
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PLACEMENT				
DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 021	217	1	3 236
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	205	6	156	55
TOTAUX	**14 785**	**11 311**	**3 165**	**22 932**

3. DÉTAILS DES POSTES DU BILAN : PASSIF

3.1. VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Durée indéterminée	Total
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
COMPTES À TERME DE LA CLIENTÈLE	10 236	19 745	51 040	13 460		94 481
LIVRETS					855 511	855 511
CLIENTÈLE FINANCIÈRE	0	300				300
COMPTES DE PASSAGE					21 156	21 156
COMPTES À VUE					61 639	61 639
INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS					242	242
CRÉDITEURS DIVERS					1 622	1 622
COMPTES DE RÉGULARISATION					3 147	3 147
DETTES SUBORDONNÉES				17 600	139	17 739
TOTAL DES DETTES	**10 236**	**20 045**	**51 040**	**31 060**	**943 455**	**1 055 836**

Les Dettes subordonnées ont été souscrites par le Fonds Européen d'Investissement (FEI), la Banque Alternative Suisse (BAS) et le fonds d'épargne salariale FCPR Natixis Solidaire; elles sont destinées à renforcer les fonds propres et le ratio de solvabilité.

Sur l'année 2023, aucun compte bancaire inactif n'a été clôturé et aucun dépôt n'a été réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. À fin décembre 2023, 3 811 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant total estimé à 16 649 829,83 euros.

3.2. ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023	Évolution
CAPITAL EN EUROS	55 924	10 251	2 391	63 784	14 %
RÉSERVES	1 665			1 665	
REPORT À NOUVEAU	– 1 912		505	– 1 406	74 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	505	711	– 505	711	41 %
ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES	**56 183**	**10 962**	**2 391**	**64 754**	**15 %**
NOMBRE DE SOCIÉTAIRES	*44 277*	*4 628*	*848*	*48 057*	*9 %*

En 2023, 358 940 nouvelles parts sociales de 30 € chacune ont été souscrites par les sociétaires et 79 691 leur ont été remboursées. Le résultat bénéficiaire de 2022 s'élevant à 505 489,76 € a été affecté à la diminution du compte de report à nouveau. En 2023, 2 057 070 € de demandes de remboursement de parts ont été enregistrées qui seront remboursées après l'Assemblée générale de mai 2024.

4. INFORMATIONS SUR LES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les engagements de financement donnés correspondent aux prêts accordés mais non encore débloqués (53 109 K€)

Les engagements de garantie donnés correspondent à des garanties données à la clientèle (3 195 K€) .

Les engagements de garantie reçus viennent en couverture de l'encours des crédits, ils ont été accordés par des clients ou des fonds de garantie. (208 261 K€).

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

	31/12/2023	31/12/2022
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		
SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3 070	888
SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	13 756	9 831
SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	945	830
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	203	198
TOTAL INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	**17 974**	**11 746**
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		
SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		– 35
SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	– 889	– 699
AUTRES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	– 906	– 393
TOTAL INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	**– 1 795**	**– 1 127**
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	**16 179**	**10 619**

L'augmentation de l'encours des prêts et le retour à des taux d'intérêts plus rémunérateurs ont entraînés une hausse importante des produits nets d'intérêts (+50 %).

L'étalement de la prime de remboursement lié aux opérations de rachat de crédits est comptabilisé en diminution des produits d'intérêts (par parallélisme avec le traitement recommandé par le règlement ANC 2014-07 pour les primes ou les décotes liées aux titres à revenus fixes).

5.2. REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	31/12/2023	31/12/2022
DIVIDENDES	0	1

5.3. PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0	147
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 774	2 002
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	– 13	– 9
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	– 158	– 106
TOTAL PRODUITS NET DES COMMISSIONS	**1 603**	**2 034**

5.4. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	31/12/2023	31/12/2022
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PLACEMENT		
PLUS-VALUES DE CESSION	30	25
MOINS-VALUES DE CESSION		0
DÉPRÉCIATIONS DES TITRES DE PLACEMENT		
SOLDE DES GAINS ET PERTES SUR OPÉRATIONS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS	**30**	**25**

5.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES REFACTURÉES À D'AUTRES SOCIÉTÉS	2	10
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	29	91
PRODUITS RÉTROCÉDÉS	– 43	– 47
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	– 43	– 29
SOLDE DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**– 55**	**25**

5.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES DE PERSONNEL	– 6 466	– 5 923
IMPÔTS ET TAXES	– 361	– 530
SERVICES EXTÉRIEURS	– 4 130	– 3 357
QUOTE-PART SUR OPÉRATIONS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE FAITES EN COMMUN	– 48	– 123
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	– 2	
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**– 11 006**	**– 9 933**

En matière de délais de paiements fournisseurs, la Nef paye les factures à réception.

EFFECTIFS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

	2023	2022
NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS PENDANT L'ANNÉE	119	112
EFFECTIF EN FIN D'ANNÉE	120	115

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

RÉMUNÉRATION BRUTE GLOBALE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE	121
JETONS DE PRÉSENCE	NÉANT
DÉDOMMAGEMENTS VERSÉS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE	5
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	134
MOYENNE DES SOMMES VERSÉES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES*	71

L'entreprise est en conformité avec son agrément d'entreprise solidaire *

5.7. COÛT DU RISQUE

	31/12/2023	31/12/2022
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	– 11 034	– 6 454
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	– 1 836	– 1 259
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	– 1 033	– 143
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3 008	2 302
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES		
COMPENSATION FEI	5 873	2 748
COÛT DU RISQUE	**– 5 021**	**– 2 807**

5.8. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	31/12/2023	31/12/2022
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS SUR TITRES ET OPÉRATIONS DIVERSES	– 3	– 3
DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	– 217	– 503
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1	3
SOLDE DES GAINS ET PERTES SUR ACTIF IMMOBILISÉ	**– 218**	**– 503**

5.9. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2023	31/12/2022
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	– 6	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	– 89	– 602
PLUS-VALUES DE CESSION SUR TITRES		
REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	156	96
PRODUITS EXCEPTIONNELS	19	2 531
PLUS-VALUES DE CESSION SUR IMMOBILISATIONS	12	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**92**	**2 025**

6. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La Nef a calculé son Impôt sur les Sociétés en prenant en compte les déficits reportables conformément aux règles en vigueur (déficit fiscal reportable de -2 628 K€).

En parallèle, la Nef a bénéficié d'un Crédit Impôt Famille et d'un Crédit d'Impôt Mécénat.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2019	2020	2021	2022	2023
1. CAPITAL					
A CAPITAL SOCIAL (en €)	46 316 820	47 360 970	49 718 940	55 923 540	63 783 990
B NOMBRE DE PARTS EXISTANTES	1 543 894	1 578 699	1 657 298	1 864 118	2 126 133
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en €)					
A CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	9 830 754	10 338 641	11 728 474	14 245 605	17 926 477
B RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	589 017	834 065	3 366 829	2 891 131	3 756 835
C IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	–	–	155 415	– 67 121	– 72 637
D PARTICIPATION DES SALARIÉS DUE AU TITRE DE L'EXERCICE	–	–	–	–	–
E RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS ET CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	– 1 426 753	– 790 711	2 707 420	505 490	711 316
F RÉSULTAT DISTRIBUÉ	–	–	–	–	–
3. RÉSULTAT PAR PART DE CAPITAL (en €)					
A RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS MAIS AVANT CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	0,38	0,53	2,03	1,55	1,77
B RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS ET CHARGES CALCULÉES (AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS)	– 0,92	– 0,50	1,63	0,27	0,33
C DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE PART DE TYPE « A »	–	–	–	0,00	–
D DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE PART DE TYPE « B »	–	–	–	–	–
4. PERSONNEL					
A EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS EMPLOYÉS PENDANT L'EXERCICE	93	93	108	108	119
B MONTANT DE LA MASSE SALARIALE (en €)	3 086 969	3 382 206	3 760 345	4 061 995	4 360 563
C MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES…) (en €)	1 338 474	1 160 917	1 593 708	1 481 693	1 688 909

CONTRÔLE INTERNE ET ASPECTS LIÉS AUX RISQUES

GESTION DES RISQUES

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

La Direction des Risques et de la Conformité veille à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elle assure l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Les missions de cette dernière sont conduites de manière indépendante des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées entre autres dans la Charte des Risques, de la Conformité et Contrôle Permanent approuvée par le directoire de la Nef et dont la dernière mise à jour en date du 30 novembre 2021, en lien avec l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne.

LA DIRECTION DES RISQUES CONFORMITÉ ET CONTRÔLE PERMANENT

La Direction des Risques Conformité et du Contrôle Permanent de la Nef est rattachée hiérarchiquement au Président du Directoire. La Direction des Risques Conformité et Contrôle Permanent couvre l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques climatiques, risques de non-conformité ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elle assure conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques.

Pour assurer son indépendance, les fonc-tions risques et conformité, distinctes des autres filières de contrôle interne, sont des fonctions indépendantes de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Ainsi de manière indépendante, la Direction des Risques de la Conformité et du Contrôle Permanent contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégataires. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les Dirigeants Effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à la réglementation concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

La Direction des Risques Conformité et du Contrôle Permanent gère en direct les risques de ses filiales.

La Nef doit ainsi déployer un dispositif de gestion des risques et de contrôle :
- conformes aux attendus réglementaires (et notamment l'arrêté du 3/11/2014),
- mais proportionnel à ses risques et son activité.

Ainsi, la Nef est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, d'une référente du contrôles permanent dédié ;

En conformité avec l'article 4 de l'arrêté du 3 Novembre 2014 et en collaboration avec le Crédit Coopératif, la Nef déploie un dispositif de contrôle interne adapté à la taille, au volume de ses activités ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

La Direction des Risques Conformité et du Contrôle Permanent :
- *Est force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds...) ;*
- *Identifie les risques, en établit la macro-cartographie avec une liste des risques prioritaires et pilote le process annuel de révision du dispositif d'appétit au risque et du plan annuel de contrôle ;*
- *Contribue à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégataire, analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;*
- *Valide et assure le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques) ;*
- *Contribue à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et/ou conformité et veille à leur bonne application ;*
- *Assure la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution ;*
- *Évalue et contrôle le niveau des risques (stress scenarii...) ;*
- *Élabore les reportings risques à destination des instances dirigeantes (les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance), contribue aux rapports légaux ou réglementaires et alerte les Dirigeants Effectifs et l'Organe de Surveillance en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;*
- *Contribue à la diffusion de la culture du risque et de la conformité au sein de l'établissement.*

Organisation et moyens dédiés

La Direction des Risques Conformité et du Contrôle Permanent comprend neuf collaborateurs répartis en quatre domaines :
- Le Contrôle Permanent et conformité
- La Sécurité Financière
- La Sécurité des Systèmes d'information
- Les Risques Juridiques et Crédits

Les décisions structurantes en matière de risque et de conformité sont prises par le comité des risques en charge de la gestion de l'ensemble des risques. Cette gouvernance est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de risques, chartes délégataires...). Il examine régulièrement les principaux risques de crédit, opérationnels et financiers de notre établissement.

Les principaux risques sont présentés au comité d'audit et des risques du conseil de surveillance.

Les évolutions intervenues en 2023

La Nef poursuit l'amélioration permanente de son dispositif de maîtrise des risques.

Une mise à jour de notre cartographie des risques opérationnels est intervenue en 2023. La mise à jour de la cartographie des risques de non conformité 2023 a eu lieu au début de l'année 2024 pour évaluer les risques en fonction des résultats des contrôles réalisés sur l'année 2023.

PRINCIPAUX RISQUES DE L'ANNÉE 2023

Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit, afin de soutenir et de financer l'économie.

Des actions spécifiques ont été menées concernant le risque d'image.

La Nef a signé une convention d'adossement avec le Crédit Coopératif, membre du Groupe BPCE (Banques Populaires Caisses d'Epargne). Par cette convention, le Crédit Coopératif garantit la liquidité et la solvabilité de la Nef. À la suite de l'Assemblée Générale de la Nef de mai 2020, qui a acté les désaccords stratégiques entre les deux établissements, la Nef a effectué une recherche d'un nouvel adosseur. Cependant compte tenu des difficultés à trouver un adosseur, de l'antériorité de la Nef, de sa taille, du soutien dont elle bénéficie au niveau européen, la Nef a pu déposer une demande de dossier d'agrément auprès de l'ACPR afin de pouvoir exercer en toute autonomie. Cette demande déposée le 30 juin 2022 est en cours d'instruction à l'ACPR et devra recueillir l'accord de la BCE en cas d'avis favorable.

La Nef s'inscrit dans une volonté d'autonomie forte, qui permettra au Crédit Coopératif, en cas d'accord de l'ACPR et de la BCE, de lever sa garantie de solvabilité et de liquidité.

CULTURE RISQUES ET CONFORMITÉ

Pour mener à bien leurs différents travaux, la Nef s'appuie notamment sur la charte du contrôle interne et la charte des risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents. Cette dernière précise notamment que l'Organe de Surveillance et les Dirigeants Effectifs promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de leur organisation et que les fonctions de gestion des risques et de conformité coordonnent la diffusion de cette culture risque et conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des autres filières et/ou fonctions de la Société financière de la Nef.

D'une manière globale, notre direction des risques conformité et contrôle permanent :

- Participe à des journées d'animation des fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques risques, de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine
- Enrichit son expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents réglementaires pédagogiques ;
- Décline les organisations et dispositifs permettant la gestion des risques, la vérification de la conformité et la réalisation des contrôles permanents ;
- Effectue des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports,...) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- Est représentée par sa Directrice des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent à des audioconférences régionales réunissant les Directeurs des Risques et de la Conformité des établissements associés du Crédit Coopératif.
- forme les membres du conseil de notre établissement aux risques, à la conformité et à la sécurité informatique.
- Les Directions de la Conformité et des Ressources Humaines ont mis en place un dispositif de suivi et pilotage des formations réglementaires obligatoires (FRO) en 4 étapes majeures :
- La mise à jour de la cartographie des FRO
- La mise en place d'un reporting de suivi des FRO
- Informations relatives aux modules de formation :

La Nef bénéficie encore de la majeure partie du dispositif de formation déployé par BPCE. Elle a eu accès depuis fin 2019 au portail BPCE de formation et un plan de formation a été déployé depuis 2020 pour permettre la réalisation de la majorité des formations réglementaires.

- Les différentes formations proposées sont catégorisées par typologie : métier, métier outil, réglementaire, savoir être (management), bien-être et corporate. Les formations sont adaptées en fonction du poste occupé par l'employé et de son entité de rattachement. Les nouveaux arrivants doivent réaliser les formations réglementaires obligatoires en fonction de leur poste également.
- Réalise la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;
- S'attache à la diffusion de la culture risque et conformité et à la mise en commun des meilleures pratiques

MACRO-CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT :

La macro-cartographie des risques de la Société Financière de la Nef répond à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 (reprenant des dispositions contenues dans le CRBF 97-02) la nécessité de disposer d'une « cartographie unique des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 1er juillet 2018. La Société financière de la Nef répond à cette obligation au travers du dispositif de la « macro-cartographie des risques » développé par le Groupe BPCE.

Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maîtrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action ciblés.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques d'un établissement : grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, via notamment l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques, la Nef dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques sert à actualiser chaque année l'appétit au risque et les plans de contrôle permanent et périodique des établissements.

L'intégration de la macro-cartographie des risques permet d'automatiser les liens risques – contrôles dans le dispositif de maîtrise des risques.

Des plans d'action ciblés sur les risques prioritaires sont mis en place dans un but de réduction et/ou contrôle des risques.

APPÉTIT AU RISQUE

Rappel du contexte

L'appétit au risque correspond au niveau de risque qu'un établissement est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité tout en préservant sa solvabilité. Celui-ci doit être cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en privilégiant les intérêts de ses clients. L'appétit au risque est déterminé en évitant des poches de concentration majeures et en allouant de manière optimisée les fonds propres.

Le dispositif s'articule autour :

- De la définition du profil de risque qui assure la cohérence entre l'ADN de l'établissement, son modèle de coût et de revenus, son profil de risque et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;
- D'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels l'établissement est exposé et complété de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;
- D'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance pour sa constitution et revue ainsi qu'en cas de survenance d'un incident majeur ;
- D'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière.

Profil d'appétit au risque

L'appétit au risque se définit selon 5 critères propres à notre établissement :

- Son ADN ;
- Son modèle de coûts et de revenus ;
- Son profil de risque ;
- Sa capacité d'absorption des pertes ;
- Et son dispositif de gestion des risques.

L'ADN de la Société financière de la Nef :

La société financière de la Nef est une coopérative

La société financière de la Nef repose sur un mouvement citoyen visant à remettre la finance au service de l'économie, dans une perspective éthique et solidaire.

Ses valeurs fondatrices promeuvent la liberté d'esprit et l'égard pour la personne humaine, elles cherchent à mettre en pratique une circulation transparente de l'argent afin de relier les êtres humains. La Nef vise un alignement entre ses valeurs et sa culture d'entreprise.

Elle propose un ensemble d'outils d'épargne, de crédit, de don, sobres, faciles à comprendre et à forte plus-value sociétale. La finalité de son action est d'accompagner une évolution sociale non-violente en vue de l'accomplissement des individus, à travers leur propre implication.

Ainsi la Nef agit en tant que tiers de confiance auprès de ses sociétaires clients et ses déposants afin d'organiser et de démontrer le financement d'une économie réelle en cohérence avec ses valeurs. Son modèle économique est basé sur le juste prix et la responsabilité partagée.

Modèle d'affaires

Le positionnement économique et commercial de la Nef s'inscrit dans le prolongement de ses références éthiques. Il lui confère une forte adhésion de sa clientèle et un faible niveau d'attrition. La Nef a vocation à assurer une présence sur l'ensemble du territoire français.

Que ce soit directement ou via ses partenaires, la Nef opère, au passif, avec sa clientèle affinitaire et investit l'épargne qui lui est confiée ou dédiée essentiellement dans les secteurs suivants : l'agriculture biologique et paysanne et ses réseaux de distribution et les filières de transformation et de distribution qui y sont associées, les énergies renouvelables, les collectivités locales, la culture, l'insertion économique ou le secteur coopératif actif dans ces secteurs.

A l'exception des secteurs interdits dans sa politique des crédits (la Nef s'interdit d'intervenir dans les activités nuisibles à l'environnement (y compris OGM et nucléaire) ou liées à l'armement, les jeux d'argent et de hasard, la pornographie, le travail des enfants ou le tabac), cette énumération ne saurait être exclusive.

Profil de risque

L'équilibre entre la recherche de rentabilité et le niveau de risque accepté se traduit dans le profil de risque et se décline dans les politiques de gestion des risques.

Notre établissement assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers.

La Nef est faiblement exposée aux risques de marché, par ailleurs elle n'est pas exposée aux risques liés aux activités d'assurance ni aux risques de titrisation. Son modèle d'affaires ne l'expose pas non plus aux risques liés à la gestion d'actifs et au développement des activités à l'international.

Du fait de notre modèle d'affaires, nous assumons les risques suivants :

- Le risque de crédit et de contrepartie induit par notre activité prépondérante aux entreprises ; il est encadré via des politiques de risques, et des limites de concentration par contrepartie et par secteur ;
- Le risque de taux structurel notamment lié aux ressources réglementées. Il est encadré par des normes communes et des limites.
- La Nef est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité ;
- Les risques non financiers sont les risques de non-conformité, de fraude, de sécurité des systèmes d'information, les risques juridiques ainsi que d'autres risques opérationnels. Ces risques sont encadrés par des normes communes au groupe

Enfin, l'alignement des exigences de nos clients particuliers, de nos sociétaires (porteurs de parts sociales constitutifs de nos fonds propres) et de nos investisseurs crédit impose une aversion très forte au risque de réputation.

Nous nous interdisons de nous engager sur des activités que nous ne maîtrisons pas ou de trading pour compte propre. Les activités aux profils de risque et à la rentabilité élevés sont strictement encadrées.

Quelles que soient les activités, entités ou géographies, nous avons vocation à fonctionner au plus haut niveau d'éthique, de conduite et selon les meilleurs standards d'exécution et de sécurité des opérations.

La gestion des risques est encadrée par :

- Une gouvernance avec des comités dédiés permettant de suivre l'ensemble des risques ;
- Des documents cadre (référentiels, politiques, normes, ...) et des chartes ;
- Un dispositif de contrôle permanent.

Au 31 décembre 2023, le ratio de solvabilité de la Société financière de la Nef s'établit à 15.68 % contre 14,43 % au 31 décembre 2022. Le numérateur du ratio est à ce jour majoritairement constitué de capital social. Compte tenu du fort développement de l'activité de la Société financière de la Nef, le développement du capital est un axe de priorité.

Dispositif de gestion des risques

La Nef finalise le déploiement de la mise en œuvre du dispositif groupe de l'appétit pour le risque, il s'articule autour de quatre composantes essentielles :

- La définition de référentiels communs,
- L'existence d'un dispositif d'encadrement des prises de risques (politiques, plafonds, limites) en ligne avec celles définies par la réglementation,
- La répartition des expertises et responsabilités entre local et central et,
- Le fonctionnement de la gouvernance au sein de la Nef et des différentes filiales, permettant une application efficace et résiliente du dispositif d'appétit au risque:
  - La Nef est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, d'une référente du contrôle permanent dédiée
  - Enfin, la Nef a adopté un ensemble de limites applicables aux différents risques.
  - Tout dépassement de limites quantitatives définies dans le dispositif d'appétit au risque fait l'objet d'une alerte et d'un plan de remédiation approprié pouvant être arrêté par le directoire et communiqué en Conseil de Surveillance en cas de besoin.

Ce dispositif est en lien étroit avec la macro cartographie des risques. Il s'effectue chaque année dans le cadre budgétaire et le plan à moyen terme.

RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

DÉFINITION

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément à la réglementation ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

Le risque de contrepartie se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

La fonction de gestion des risques de crédit de l'établissement dans le cadre de son dispositif d'appétit au risque :

- *Propose des systèmes délégataires d'engagement des opérations, prenant en compte* des niveaux de risque ainsi que les compétences et expériences des équipes ;
- Participe à la fixation des normes de tarification de l'établissement en veillant à la prise en compte du niveau de risque,
- Effectue des analyses contradictoires sur les dossiers de crédit hors délégation pour décision du comité des prêts ;
- Analyse les risques de concentration, les risques sectoriels et les risques géographiques ;
- Contrôle périodiquement les notes BDF et s'assure du respect des limites ;
- Alerte les Dirigeants Effectifs et notifie aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite ;
- Inscrit en Watchlist les dossiers de qualité préoccupante et dégradée ;
- Contrôle la mise en œuvre des plans de réduction des risques et participe à la définition des niveaux de provisionnement nécessaires si besoin ;
- Met en œuvre le dispositif de contrôle permanent de 2nd niveau dédié aux risques de crédit.

Le Comité des Risques de la Nef, en lien avec la définition de son appétit au risque, valide la politique en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

Plafonds et limites

Les dispositifs de plafonds internes et de limites groupe font l'objet de reportings réguliers aux instances.

Enfin une déclinaison sectorielle de la surveillance des risques est organisée, au travers de dispositifs qui se traduisent en préconisations, sur certains secteurs sensibles. Plusieurs politiques sectorielles sont en place. Lors de leur mise à jour, les risques mise à jour de les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés.

Politique de notation

Une grille d'analyse et de notation du crédit a été conçue pour faciliter l'analyse et l'évaluation du risque de crédit lors de l'octroi.

Les critères d'appréciation du risque de crédit sont basés sur le système de cotation de la Banque de France pour les entreprises (cote BDF) ainsi que sur la notation interne du crédit émanant de l'instruction du dossier de crédit par la Nef (Note interne du client / évaluation du risque final).

SUIVI ET SURVEILLANCE DES RISQUES DE CRÉDIT ET CONTREPARTIE

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, en particulier elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

Elle met en application le Référentiel Risques de Crédit mis à jour et diffusé régulièrement par la Direction des Risques Groupe BPCE. Ce Référentiel Risques de Crédit rassemble les normes et bonnes pratiques à décliner dans chacun des établissements du Groupe BPCE et les normes de gestion et de reporting fixées par le Conseil de Surveillance ou le Directoire de BPCE sur proposition du Comité des Risques et Conformité Groupe. Il est un outil de travail pour les intervenants de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe et constitue un élément du dispositif de contrôle permanent des établissements du Groupe.

La fonction de gestion des risques de la Société financière de la Nef s'assure que toute opération est conforme aux référentiels et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en WatchList des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques Groupe au niveau consolidé.

Suivi du risque de concentration par contrepartie

Le suivi des taux de concentration est réalisé à partir des encours bilan et hors bilan.

Top 10 des encours :

	Risques bruts (en K€)
CONTREPARTIE 1	5 941 493
CONTREPARTIE 2	5 070 503
CONTREPARTIE 3	4 866 667
CONTREPARTIE 4	4 615 428
CONTREPARTIE 5	4 451 865
CONTREPARTIE 6	4 147 514
CONTREPARTIE 7	4 000 003
CONTREPARTIE 8	4 000 002
CONTREPARTIE 9	4 000 002
CONTREPARTIE 10	4 000 002

RÉPARTITION DES SECTEURS D'INTERVENTION DE LA NEF

Encours des prêts au 31/12/2023				2023	
	Regroupement (analyse risque)	**Encours brut**		**Déblocages en euros**	
ÉCOLOGIE : 38 % DE L'ENCOURS	AGRICULTURE BIOLOGIQUE	17 252 696	2 %	2 638 401	2 %
	COMMERCE BIO	74 102 274	9 %	6 484 824	4 %
	FILIÈRE BIO	53 488 762	7 %	16 550 448	10 %
	PHOTOVOLTAÏQUE	73 209 276	9 %	19 037 617	12 %
	ENVIRONNEMENT	4 181 429	1 %	1 405 440	1 %
	ÉNERGIES RENOUVELABLES	54 847 219	7 %	6 699 100	4 %
	HABITAT ÉCOLOGIQUE	8 040 682	1 %	1 857 345	1 %
	ÉCOLOGIE DIVERS	29 561 097	4 %	10 716 500	6 %
SOCIAL : 51 % DE L'ENCOURS	LOGEMENT SOCIAL	81 741 208	10 %	1 528 000	1 %
	INSERTION	4 823 933	1 %	1 445 410	1 %
	SANITAIRE ET SOCIAL	7 977 754	1 %	4 311 700	3 %
	AIDE SOCIALE ET DIVERS	41 615 163	5 %	6 192 573	4 %
	COLLECTIVITÉ LOCALE	277 757 406	34 %	49 300 000	30 %
	TOURISME RURAL	7 461 253	1 %		
	COMMERCE ÉQUITABLE	5 671 498	1 %	2 555 777	2 %
	CRÉATION D'ENTREPRISES	2 189 539	0 %		
	SANTÉ	43 471 312	5 %	21 526 800	13 %
	SOLIDARITÉ INTERNATIONALE				
CULTUREL : 1 % DE L'ENCOURS	CULTURE DIVERS	22 416 037	3 %	10 758 812	7 %
	ÉDITION	107 391	0 %	40 000	0 %
	DOMAINE ARTISTIQUE	2 433 954	0 %	504 470	0 %
	PÉDAGOGIE, FORMATION	6 224 342	1 %	1 480 000	1 %

Risques de crédit

Le dispositif de contrôle de la prise des garanties, de leur validité, de leur enregistrement et de leur valorisation relève de la responsabilité de la Nef.

Nous assurons, l'enregistrement, la conservation et l'archivage de nos garanties, conformément aux procédures en vigueur.

Sont favorisés, la prise de gage, de nantissement de fonds de commerce, d'hypothèque sur bâtiment d'exploitation ainsi que les fonds de garantie, ces derniers étant toujours fortement privilégiés par rapport aux autres formes de garanties.

La prise de garantie ne peut constituer un critère d'octroi.

La politique de garantie a bien été respectée en 2022.

Depuis décembre 2015, la Nef a bénéficié de plusieurs garanties du FEI (Fonds Européen d'Investissement).

Le FEI est la filiale de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), créée en 1994 pour soutenir la croissance et les PME. Il propose des mécanismes de garantie, destinés à faciliter le crédit bancaire, notamment dans le domaine du microcrédit professionnel et le secteur de l'ESS.

Des appels en garantie ont eu lieu, permettant de valider le fonctionnement attendu de ce schéma de garantie.

Les services chargés de la prise des garanties sont responsables des contrôles de 1er niveau.

Les directions opérationnelles effectuent des contrôles permanents de premier niveau et la Direction des Risques Conformité et Contrôle Permanent des contrôles permanents de second niveau sur la validité et l'enregistrement des garanties.

Les éventuels dépassements des limites sont suivis par la référente risque de crédit, qui veille en permanence au respect de celles-ci :

- en amont, de la décision d'octroi, le système d'information crédit est alimenté, compte tenu que le nombre de crédits gérés est faible et que le classement par encours décroissant se fait encore très simplement pour tous les besoins de suivi et de contrôle ;
- en aval, en assurant le suivi centralisé des risques de crédit, la mesure des risques, la déclaration des créances, et les reportings réglementaires sur les risques, par l'intermédiaire du Crédit Coopératif.

Le suivi des limites et leur respect sont ainsi assurés. Une information sur la surveillance des risques et le respect des limites est fournie au conseil de surveillance à l'occasion des arrêtés de compte trimestriels.

La prise de risque, la maîtrise, et la surveillance des risques suit le cheminement suivant :
1) Analyse du risque final sur un même client lors de l'étude de la demande de prêt ;
2) Contrôle de cette analyse par un analyste de crédit (une analyste rattachée à la Directrice des risques) ;
3) Validation par le comité des engagements (2 personnes : Président du directoire ou Directeur commercial ou Directrice des risques en complément de l'avis des engagements) ;
4) Suivi des clients par les commerciaux et alerte du service contentieux en cas de difficultés ;
5) Réévaluation périodique des garanties par le service engagement en lien avec les commerciaux ;
6) Recalcul du risque final par le service contentieux (2 personnes, service rattaché à la Directrice du pole service clientèle) ;
7) Validation de cette valorisation par le comité des provisions (2 personnes, la référente contentieux et la Directrice des risques) ;

8) Mesure des engagements crédit -sains, sensibles, en défaut-, de l'adéquation des valorisations des garanties et des niveaux de provisionnement des encours en défaut (douteux compromis et non compromis), de la surveillance de l'évolution de la qualité du portefeuille et du risque de crédit encouru par la Directrice des Risques.
9) Déclaration réglementaire des grands risques et risques bruts par la Directrice des Risques ;
10) Consolidation des engagements, remontées des encours au Crédit Coopératif et surveillance des ratios prudentiels au regard de l'évolution des risques pondérés par la Directrice des Risques.

Depuis octobre 2016, l'établissement effectue un suivi des risques de crédit via le Comité Risques et conformité.

Une fois par trimestre, le comité des provisions (instance opérationnelle) se réunit pour procéder à une revue globale du portefeuille de contreparties notées « sensibles », « douteuses », « douteuses et compromises », ainsi que pour analyser et valider les propositions de provisionnement faites par le service contentieux.

Compte tenu des montants des engagements unitaires peu élevés, la Société financière de la Nef n'a pas fixé de limite unitaire en dehors de celles définies par contreparties.

Cette analyse permet de déterminer le périmètre des créances clients à provisionner. Pour chaque contrat appartenant à des clients du périmètre de la revue des risques, une estimation du « risque final » est établie sur un tableau de suivi, individualisé par client, en fonction :
- de la qualité du débiteur ;
- du type de créance ;
- de la valeur des garanties rattachées au contrat ;
- de l'appartenance à un groupe.

L'analyse de la qualité des engagements de crédit et des garanties qui y sont attachées est examinée chaque trimestre dans le cadre du comité des provisions et fait l'objet d'un reporting trimestriel synthétique au Comité d'Audit et des Risques du Conseil de Surveillance et du Conseil de surveillance sur l'évolution du risque de crédit (par l'intermédiaire d'un tableau de bord établi sur la base de la revue globale effectuée).

Une fois par an un tableau récapitulatif est communiqué pour mesurer les évolutions du risque.

SITUATION EN 2023

La filière bio, le commerce bio et l'agriculture sont les secteurs les plus risqués, ils représentent à eux trois plus de 80 % des provisions comptabilisées au cours de l'année.

La Nef a enregistré un niveau de provision en très forte hausse en 2023. La fin des mesures gouvernementales de soutien à l'économie et la contraction du marché de la filière bio entraînent de nombreuses défaillances d'entreprises qui impactent fortement le coût du risque.

Mouvements de passages en pertes et de provisions enregistrés depuis le 1er janvier 2023.

Coût du risque

	31/12/2023
DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	– 11 034
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	– 1 836
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	– 1 033
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3 008
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	
COMPENSATION FEI	5 873
COÛT DU RISQUE	– 5 021

RISQUES DE MARCHÉ

La Nef détient des titres obligataires qu'elle garde à maturité (titres d'investissement). Elle effectue ses rapprochements compta-gestion de manière trimestrielle.

RISQUES STRUCTURELS DE BILAN

DÉFINITION

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont les composantes principales suivantes :
- **le risque de liquidité** est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. (Arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;
  Le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides.
- **le risque de taux d'intérêt global** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, relatif au contrôle interne) ;

ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE GESTION DE BILAN

La Direction des risques, conformité et du contrôle permanent déploie un contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

A ce titre, elle est notamment en charge des missions suivantes :
- La définition des stress scenarii ;
- Le contrôle des indicateurs ;
- Le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations ;
- Le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de retour dans les limites le cas échéant.

SUIVI ET MESURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX

L'élaboration de scénarii est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement.

Au niveau de notre Établissement

Le Comité Financier traite du risque de liquidité. Le suivi du risque de liquidité et les décisions de financement sont pris par ce comité.

Notre Établissement dispose de plusieurs sources de refinancement de l'activité clientèle (crédits) :
- *L'épargne de nos clients sur les livrets bancaires ainsi que les comptes à terme ;*
- *Les comptes de dépôts de nos clients professionnels ;*

Afin de répondre aux remboursements anticipés et aux échéances de comptes à terme, aux besoins de déblocages de nouveaux crédits, aux demandes de remboursements de parts sociales, la Nef dispose principalement des sources de refinancement suivantes :

- Les émissions/souscriptions de parts sociales ainsi que de comptes à terme, ses livrets, des Titres Subordonnés Remboursables (TSR) et des Comptes à Vue pour personnes morales ;
- Les disponibilités sur ses comptes-courants gérés par des établissements du Groupe BPCE (CERA, Crédit Coopératif, Natixis) ;
- Le paiement des échéances crédit par ses clients ;
- La mise en pension de ses OAT.

Comme indiqué précédemment, la collecte nette continue sa très forte croissance et permet de disposer d'une liquidité conséquente.

La Nef n'utilise pas d'autres sources de financement.

Suivi du risque de liquidité

Le risque de liquidité en statique est mesuré par le gap de liquidité ou impasse qui a pour objectif la mesure des besoins ou des excédents de liquidité aux dates futures.

L'observation de cette impasse d'une période à une autre permet d'apprécier la déformation (en liquidité) du bilan d'un établissement.

L'encadrement de l'impasse de liquidité au niveau établissement se réalise via la déclinaison des limites fixées. Pour rappel, les principes de calibrage des limites sur la partie court terme visent à assurer la capacité à évoluer dans différents contextes :

- En situation de stress fort à 2 mois, avec défense d'un niveau cible minimum de LCR à 1 mois ;
- En situation de stress modéré à 5 mois ;
- En situation normale à 11 mois.

En complément des limites sur le CT, un seuil à 5 ans vise à encadrer le risque de transformation en liquidité à MLT.

Au cours de l'exercice écoulé, la Nef a respecté ses limites.

Le risque de liquidité en dynamique

Les indicateurs réglementaires de stress que sont le Liquidity Coverage Ratio-LCR et le Net Stable Funding Ratio-NSFR sont suivis et communiqués de manière permanente dans le cadre de la gouvernance interne.
Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet de dépassement.

Suivi du risque de taux

Le risque de taux est mesuré selon deux approches différentes et complémentaires :

- une approche statique s'entendant jusqu'à extinction des opérations de bilan et de hors-bilan existantes à la date d'analyse, en sensibilité du bilan. Définie selon l'indicateur Bâle II ;
- une approche dynamique intégrant des prévisions d'activité sur l'exercice en cours et sur les deux exercices suivants, en sensibilité de la marge d'intérêt.

Sur le risque de taux, si la marge d'intérêt bénéficie actuellement de la hausse des taux, la forte proportion d'emploi et de ressources à taux fixe expose les flux de trésorerie futurs du bilan à une hausse des taux occasionnant un dépassement du ratio réglementaire, ce risque est suivi avec la plus grande attention et la mise en place d'un plan d'action.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

La Nef établit les deux reportings en risque de taux sur une base trimestrielle. Ceux-ci sont transmis au Crédit Coopératif et présentés au Conseil de surveillance et à son Comité d'Audit.

Le contrôle de 1er niveau est assuré par le comité financier, auprès duquel les reportings sont présentés.

La Direction des Risques formalise ses contrôles dans un reporting de contrôle des risques de 2e niveau dans lequel figurent le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Le référentiel Risques ALM Groupe norme les remontées des contrôles à réaliser par les Directions des Risques locales et décrit les fiches de contrôle employées.

Le dispositif de contrôle des risques de taux intègre une procédure Groupe dédiée aux incidents significatifs au sens de l'art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 (incidents dont le seuil de dépassement minimum est fixé à 0,5 % des fonds propres Core Tier One).

Aucune déclaration d'incident significatif n'a été réalisée.

RISQUES OPÉRATIONNELS

DÉFINITION

La définition du risque opérationnel est, selon la réglementation, le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis par la réglementation, et les risques liés au modèle.

ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent de la Nef s'appuie sur un dispositif décentralisé de managers « métiers » déployés au sein de la Nef.

La Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent assure le contrôle permanent de second niveau de la fonction de gestion des risques opérationnels.

La Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent a pour rôle :

- Assurer le déploiement, auprès des utilisateurs, des méthodologies et outils ;
- Garantir la qualité des données enregistrées dans l'outil R.O ;
- Veiller à l'exhaustivité des données collectées, notamment en effectuant les rapprochements périodiques entre les incidents de la base R.O. et notamment :

– Les déclarations de sinistres aux assurances,
– Les pertes et provisions de litiges RH, litiges juridiques, fraudes et incidents fiscaux.

- Effectuer une revue périodique, à partir de l'outil de gestion des risques opérationnels, du statut des incidents, de l'état d'avancement des actions correctives, de leur enregistrement dans l'outil RO ;
- Contrôler les différents métiers et fonctions, la mise en œuvre des actions correctives, la formalisation de procédures et contrôles correspondants ;
- S'assurer de la mise à jour régulière des indicateurs de risques et suivre leur évolution afin, le cas échéant, de déclencher les actions nécessaires en cas de dégradation ;
- Mettre à jour périodiquement la cartographie des risques pour présentation au Comité ;
- Produire les reportings (disponibles dans l'outil R.O.);
- Animer le Comité Risques et Conformité ;
- Participer, selon les cas, à des comités associant d'autres fonctions transverses ou métiers (qualité, monétique...).

La fonction de gestion des risques opérationnels de l'établissement, par son action et son organisation, contribue à la performance financière et à la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement.

Au sein de la Nef, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de la manière suivante :

- Le dispositif de gestion du risque opérationnel de la Nef est fondé sur les normes, procédures et modes opératoires définis par la DRCCP (Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent) Groupe BPCE qui assure l'accompagnement et le contrôle de

l'ensemble de la filière risques opérationnels. Ce dispositif doit respecter les principes édictés par la Charte Risques, Conformité et Contrôles Permanents et la Charte du contrôle interne Groupe BPCE.

- Le dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par la Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent avec l'appui des responsables de suivi opérationnel sur l'ensemble du périmètre d'activité de la Nef.
- Le Comité Risques Conformité et Contrôle Permanent de la Nef s'assure de la déclinaison de la politique de maîtrise des risques opérationnels et s'assure de la pertinence et de l'efficacité du dispositif.
  Il prend connaissance des incidents majeurs et récurrents et valide les actions correctives à mener. Il se prononce sur sa tolérance aux risques, valide la cartographie locale et décide des actions correctives proactives destinées à réduire l'exposition aux risques jugés excessifs.
  Il examine les contrôles permanents réalisés au titre de la filière Risques Opérationnels et notamment les délais excessifs de mise en œuvre des actions correctives.
  Il définit l'organisation du réseau des Correspondants Risque Opérationnel, effectue le suivi des actions de sensibilisation et de formation et le suivi des actions de sensibilisation auprès du métier ou de la fonction concernée.
  Il examine, à minima semestriellement, les incidents pouvant donner lieu à déclaration de sinistres afin de mettre en évidence la perte nette résiduelle après application de la couverture assurance.
- L'organe exécutif de l'établissement est informé, via le Comité Risques et Conformité, des principaux éléments de suivi du dispositif des risques opérationnels ; le Directoire est membre dudit Comité.

Les Dirigeants effectifs sont responsables :

- de la validation du dispositif et des objectifs de diminution des risques opérationnels de la Nef et de ses structures, au travers de la définition des actions correctrices ;
- du suivi des plans d'actions portant sur les risques à piloter, conformément aux axes et priorités stratégiques définis à la Nef ;
- de la validation de la pertinence des solutions retenues au regard des travaux issus des cartographies, incidents, indicateurs prédictifs et reportings ;
- du respect de l'application des règles et normes contenues dans les chartes et référentiels internes ;
- du respect de la diffusion de l'information au Crédit Coopératif et au Conseil de surveillance de l'établissement des incidents graves de risques opérationnels, notamment les incidents significatifs relevant de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, et du respect de leur suivi.

L'établissement compte 8 principaux incidents opérationnels dont le montant total de la provision s'élève à 126 K€.

L'établissement transmet au Crédit Coopératif les données qui seront renseignées dans l'outil OSIRISK afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des Risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- L'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques opérationnels, permettant de définir le profil de risque de la Nef ;
- La collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte ;
- La mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'action.

La démarche de cartographie permet d'identifier et de mesurer de façon prospective les processus les plus sensibles. Elle permet, pour un périmètre donné, de mesurer l'exposition aux risques des activités du groupe pour l'année à venir. Cette exposition est alors évaluée et validée par les comités concernés afin de déclencher des plans d'action visant à réduire l'exposition. Le périmètre de cartographie inclut les risques émergents, les risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité dont cyber, les risques liés aux prestataires et les risques de non-conformité.

SYSTÈME DE MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Un incident de risque opérationnel est considéré grave lorsque l'impact financier potentiel au moment de la détection est supérieur à 0,5 % des fonds propres. Est également considéré comme grave tout incident de risque opérationnel qui aurait un impact fort sur l'image et la réputation du Groupe ou de ses filiales.

Cette procédure est complétée par celle dédiée aux incidents de risques opérationnels significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, dont le seuil de dépassement minimum est fixé à 0,5 % des fonds propres de base de catégorie 1.

La fonction risques opérationnels de la Nef est organisée en conformité avec l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne et avec les chartes groupe en vigueur.

Ses principales missions sont :

- D'identifier les risques :
  - cartographier les situations de risques auxquelles la Nef ou ses filiales sont exposés ;
  - quantifier et qualifier annuellement ces situations de risques avec le métier.
- De suivre les risques, soit :
  - collecter et analyser les incidents et pertes sur tous les périmètres et activités de la Nef ou de ses filiales.
  - définir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi (KRI/VE1) pour améliorer l'anticipation et le suivi des risques.
- De contribuer à la maîtrise des risques en collaboration avec les métiers et fonctions support propriétaires des risques de l'établissement ou de la filiale :
  - Coopérer avec les métiers propriétaires des risques à la définition des actions correctives pour corriger les risques.
  - Coter les dispositifs de maîtrise des risques pour limiter la fréquence, l'impact ou la propagation du risque, en se basant sur les résultats de contrôles N1 et N2 quand cela est possible.

La Nef doit s'assurer de la mise en œuvre de ces missions en donnant les moyens de les exercer.

La Nef calcule ses exigences en fonds propres en matière de risques opérationnels selon la méthode Standard retenue par le groupe depuis la mise en œuvre de Bâle II.

L'identification et le recueil des incidents est la première étape du processus de gestion et de suivi des risques opérationnels. Le processus de collecte des incidents est effectué à l'aide de 3 canaux :

1. Collecte directe auprès des managers métiers : Il est de la responsabilité du métier de fournir des informations fiables sur les incidents relevant de son périmètre d'activités.
2. Collecte directe depuis l'outil interne de déclaration des incidents, afin de demander une prise en charge pour résolution de l'incident. Cela concerne le domaine informatique mais pas uniquement (R.H, Crédits, ...) : À chaque incident, un « ticket » est créé puis suivi jusqu'à sa résolution.
3. Collecte directe depuis un outil interne de collecte des incidents relatifs au nouveau système d'information. Ces incidents sont créés dans un outil qui a été mis en place dans le cadre de la migration informatique en 2016 pour permettre l'attribution des tâches, leur suivi et leur résolution.

Cet outil, permet de créer et gérer les demandes de maintenance corrective ou évolutive ou d'exploitation concernant les produits (Flyspray). Ce support témoigne des demandes de résolution

d'incident adressées par la Nef au prestataire essentiel d'infogérance. Chaque référent métier centralise les demandes concernant son domaine de référence. L'expertise de ce dernier, permet de qualifier la pertinence de la demande et d'émettre une demande de résolution d'incident. La solution livrée par le prestataire est testée en interne par le chef de projet maîtrise d'ouvrage, validée par le service métier concerné et mise en production.

• Formalisation de l'incident opérationnel :

Aussitôt identifiés, les incidents doivent faire l'objet d'une formalisation à l'aide de la fiche de déclaration d'incidents opérationnels. La fiche d'incident contient les informations suivantes : le service déclarant, la date d'occurrence, la date de détection et la date de déclaration, l'événement générateur de perte, le processus défaillant, la description de l'incident, les impacts et les actions correctives engagées.

COÛT DU RISQUE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Sur l'année 2023, le montant annuel comptabilisé des pertes s'élève à 4 881 €

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

Les reportings relatifs aux Risques opérationnels :

- L'état réglementaire COREP
  2 états réglementaires COREP à périodicité semestrielle ont été établis au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2023 portant sur l'exercice complet, conformément aux exigences de l'ABE. L'état COREP de la Nef ainsi que celui des établissements consolidés Groupe BPCE ont été établis par le département risques opérationnels BPCE. Un premier contrôle du respect des règles définies par l'ABE et des changements opérés a été effectué par le Crédit Coopératif avant validation de l'état réglementaire par la Nef.
  Pour la Nef, le montant déclaré au titre de l'état C17.1 COREP s'élève en 2023 à 3 253 €.
- Le reporting à destination du Comité Risques et Conformité
  Un point systématique relatif au suivi des risques opérationnels est par ailleurs effectué en Comité Risques et Conformité de la Nef depuis sa création en octobre 2016. En 2023, 3 comités se sont tenus respectivement en juin, octobre et décembre 2023.
- Le reporting trimestriel à destination du comité trimestriel avec la filière risques du Crédit Coopératif
  Depuis avril 2016 et la mise en place de la « Filière risques » avec ses filiales directes et ses établissements associés, des contacts trimestriels sous forme de réunions téléphoniques ont lieu afin d'évoquer les éléments significatifs relatifs aux risques (dont les risques opérationnels). Les participants sont les collaborateurs de la Direction des risques du Crédit Coopératif et pour la Nef les membres du Directoire, un représentant de la direction comptable et financière, ainsi que les représentants de la Direction Risques, Conformité et Contrôle Permanent. En 2023, ces réunions se sont tenues en mars, juin, septembre et novembre 2023.
- Le reporting semestriel à destination du Conseil de Surveillance
  L'activité de la Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent fait l'objet d'un rapport semestriel à destination du Conseil de Surveillance. Ce rapport écrit est une synthèse des événements marquants de la période sous revue. Les thématiques abordés dans le rapport sont : le suivi des risques de crédit, le suivi des principaux ratios réglementaires, le suivi des risques opérationnels du contrôle permanent et de la conformité. En 2023, un rapport semestriel a été adressé au Conseil de Surveillance au mois de septembre 2023 pour la synthèse de l'activité au 30 juin 2023 et un rapport a été adressé en mars 2024 pour la synthèse de l'activité au 31/12/2023.

Les sujets des risques opérationnels traités dans ces rapports sont :

- Information relative à la déclaration des incidents opérationnels
- Information relative aux Reporting réglementaires établis au cours de la période
- Présentation de la cartographie des Risques Opérationnels et du plan d'actions

Cartographie des Risques Opérationnels :

Conformément à l'article 100 de l'arrêté du 3 novembre 2014, la Nef dispose d'une cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes.

En adéquation avec la méthodologie Groupe BPCE, la cartographie des risques de la Nef identifie les principales zones de risques en partant d'une approche de l'évaluation « bottom-up » des risques. Elle dresse l'inventaire des risques opérationnels existants et juge de l'adéquation des risques encourus par rapport aux évolutions de l'activité et du référentiel Groupe BPCE.

Cette cartographie recense un total de 21 risques classés par entité, niveau de criticité et niveau de maîtrise du risque (DMR). Elle offre donc, au niveau de chaque direction opérationnelle, une vision claire de l'état des lieux et des actions à entreprendre pour réduire l'exposition et les impacts.

Sa construction tient compte des incidents opérationnels survenus et des risques de non-conformité identifiés. La cartographie des risques opérationnels est accessible et utilisable par les différents niveaux de management (direction des risques, directoire) et permet d'attirer l'attention sur les zones de vulnérabilité.

Enfin, elle permet de suivre l'efficacité des actions correctives visant à renforcer le dispositif de contrôle, limiter ou supprimer l'exposition aux risques et éviter ou réduire l'impact des incidents.

La cartographie est également présentée devant les instances dirigeantes, les membres du Comité Risques et Conformité, l'organe de surveillance. Les travaux relatifs à sa mise à jour font l'objet de présentations régulières en ces mêmes comités.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

DÉFINITION

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

ORGANISATION DE LA FONCTION CONFORMITÉ

Le suivi des risques de non-conformité est assuré par la Direction Risques Conformité et Contrôle Permanent sous la responsabilité du Président du Directoire auquel le service est hiérarchiquement rattaché. La fonction de Directrice des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent est assurée par la Secrétaire Générale. Au 31 décembre 2023, l'effectif de la Direction Risques, Conformité et Contrôle permanent est constitué de 9,45 ETP. Cette Direction assure par ailleurs des contrôles de niveau 2, totalement indépendants des services opérationnels, de production et d'engagements.

Les projets réglementaires conduits en 2023 ont porté sur des sujets tels que la communication réglementaire aux clients, l'accompagnement des équipes et les validations des supports de communication, un travail sur la connaissance client.

Les travaux ont fait objet de plusieurs reportings et de plusieurs présentations devant l'organe exécutif :

- Les reportings à destination du Comité Risques et Conformité. Ces comités se sont tenus les mois d'avril, octobre et décembre 2023.
- Un reporting à destination du comité trimestriel avec la filière risques du Crédit Coopératif tenu les mois de mars, juin, septembre et novembre 2023.
- Le reporting semestriel à destination du Conseil de Surveillance dont le premier a été tenu au mois de septembre 2023 et le second en mars 2024.

SUIVI DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié le 25 février 2021, sont analysés, mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- Disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- S'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2.

Une mesure d'impact du risque de non-conformité a été calibrée et réalisée avec les équipes risques opérationnels du Groupe, selon la méthodologie de l'outil du risque opérationnel OSIRISK, en tenant compte des dispositifs de maîtrise du risque mise en place, venant réduire les niveaux des risques bruts.

GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE DES PRODUITS

Tous les nouveaux produits ou services quel que soit leur canal de distribution ainsi que tous les supports commerciaux, relevant de l'expertise de la fonction conformité, sont examinés en amont par celle-ci. Cette dernière s'assure ainsi que les exigences réglementaires applicables sont respectées et veille à la clarté et à la loyauté de l'information délivrée à la clientèle visée et, plus largement, au public. Une attention particulière est également portée à la surveillance des produits tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, la fonction conformité coordonne la validation des défis commerciaux nationaux, s'assure que les conflits d'intérêts sont encadrés et que la primauté des intérêts des clients est prise en compte.

La fonction conformité veille tout particulièrement à ce que les procédures et parcours de vente, ainsi que les politiques commerciales, garantissent à tout moment et pour tous les segments de clientèle, le respect des règles de conformité et déontologiques, notamment que le conseil fourni au client est adapté à ses besoins.

PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La conformité des produits et des services commercialisés par la Société financière de la Nef et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

À cette fin, les collaborateurs sont régulièrement formés sur les sujets touchant à la protection de la clientèle afin de maintenir le niveau d'exigence requis en termes de qualité de service. Les formations visent à transmettre une culture de conformité et de protection de la clientèle aux nouveaux entrants et/ou collaborateurs

SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET CONFORMITÉ

Ce domaine couvre la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales visant des personnes, des entités ou des pays, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude interne.

La prévention de ces risques repose sur :

- Une culture d'entreprise.

Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :
– Des principes de relations avec la clientèle visant à prévenir les risques, qui sont formalisés et font l'objet d'une information régulière du personnel ;
– Un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs, avec une périodicité bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

- Une organisation

La Nef dispose d'une unité dédiée à la sécurité financière. Une référente sécurité financière au sein de la Nef est en charge du traitement des alertes sur les flux financiers générées par notre outil de filtrage des flux et participe à la formation des salariés dans le domaine de la LAB.
Un analyste sécurité financière qui participe au traitement des alertes sur les flux financiers générés par notre outil de filtrage des flux.

- Des traitements adaptés

Conformément à la réglementation, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) ou de tout autre service compétent dans les délais les plus brefs. La classification des risques du groupe intègre la problématique des pays « à risques » en matière de blanchiment, de terrorisme, de fraude fiscale ou de corruption. Le dispositif du groupe a par ailleurs été renforcé avec la mise en place d'un référentiel et de scénarios automatisés adaptés aux spécificités du financement du terrorisme. S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, la Nef s'est dotée d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

- Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants et des organes délibérants.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La Nef condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances.

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- Grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles figurant dans le Code de déontologie (prévention des conflits d'intérêts, politiques de cadeaux, avantages et invitations, principes de confidentialité et de secret professionnel). Des sanctions disciplinaires sont prévues pour manquement au respect des règles professionnelles;
- Un dispositif de recueil et de traitement d'alertes professionnelles sur les faits graves, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, est mis à la disposition des collaborateurs (y compris les prestataires externes et les collaborateurs occasionnels).
- Grâce à une formation réglementaire relative aux règles de l'éthique professionnelle et de lutte contre la corruption sous forme d'e-learning.

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif.

Le Code de déontologie de la Nef a été enrichi fin 2022 de règles de conduite spécifiques à l'anti-corruption, comportant des illustrations concrètes des comportements à proscrire issues des scénarios de risque identifiés.

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

La maîtrise des risques d'interruption d'activité est abordée dans sa dimension transversale, avec l'analyse des principales lignes métiers critiques, notamment la liquidité, les moyens de paiement, les crédits.

ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Responsable du Plan de Continuité d'Activité de la Société Financière de la Nef est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques, Conformité et Contrôles Permanents.

Ce lien fonctionnel implique notamment que :

- qu'un Responsable du Plan de Continuité d'Activité de la Société Financière de la Nef soit nommé
- la mise en conformité avec la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents soit assurée.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité de la Nef est un Plan de Continuité d'Activité ayant pour objectif de préserver les intérêts des sociétaires et des clients de la Nef.

La Cellule de crise Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité prend les décisions sur les actions à mener et visant à permettre la poursuite de l'activité jusqu'au retour à la normale de la situation.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité porte sur les activités essentielles de la Société Financière de la Nef, suivantes :

- La Gestion Crédits
- La Comptabilité Clients
- La Relation Clients
- La Gestion du Règlementaire
- La Gestion des Comptes Clients Professionnels
- La Gestion des Livrets Clients

Les autres activités de la Société Financière de la Nef ne sont pas considérées comme essentielles et sortent donc du champ d'intervention du PUPA. Cette liste d'activités essentielles est revue et validée annuellement par le Comité des Risques et le Conseil de Surveillance et peut être élargie ou restreinte sur la demande des métiers.

Cette liste a été validée le 22 avril 2020. Un chantier a été ouvert en 2022 afin de déterminer avec plus de précision les besoins métiers en termes de DMIA – Durée Maximale d'Interruption Admissible.

Le traitement des sinistres prend en compte les scénarii des principales conséquences (SI, immeubles et compétences), ainsi que les principaux scénarii de menaces dont ceux du groupe 'Robustesse' de la Banque de France.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité de la Société Financière de la Nef est constitué de plusieurs plans métiers et supports et d'un plan de gestion de crise. La cohérence entre ces plans est assurée par le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité.

Les plans - leur constitution et leur maintenance - sont développés par les responsables métiers ou supports.

Au 24 octobre 2017, le Responsable de la Sécurité des Système d'Information de la Nef a été nommé un Responsable du Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité. En 2019, la Secrétaire Générale, membre du Directoire a été nommée Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité suppléante.

Le poste de Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité est rattaché hiérarchiquement à la Directrice Risques, Conformité et Contrôle Permanent de la Nef.

Le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité anime la filière Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité en assurant les principales missions suivantes :

- organiser et planifier les travaux dans le respect du cadre de référence interne y compris dans leur déclinaison au sein des filiales et entreprises affiliées
- piloter la coordination des travaux de Poursuite d'Activité au sein de l'entreprise et avec les tiers
- coordonner la réalisation des plans de Poursuite d'Activité et l'accompagnement à la mise en œuvre des solutions
- remonter les résultats de tests et exercices au Comité des Risques
- coordonner les alertes
- contribuer au traitement des sinistres ou des crises.

Description de l'organisation mise en œuvre pour assurer la continuité des activités

Le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité de la Nef rend compte de ses activités à la Direction des Risques, Conformité et du Contrôle Permanent et participe au Comité Risques et Conformité bimestriel, organe de coordination et de pilotage de la filière PUPA. Un comité des risques se tient trimestriellement avec le Crédit Coopératif.

- Organisation de la filière

Le Comité des Risques, Conformité et du Contrôle Permanent, présidé par le Président du Directoire, donne les orientations stratégiques.

Le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité rédige une politique en accord avec les orientations de continuité d'activité. Cette politique est ensuite diffusée et appliquée par l'ensemble des salariés et fournisseurs de la Nef.

Le Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité suppléant est en renfort lors d'une crise ou d'une absence du Responsable Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité.

Les responsables métiers et supports en charge des activités essentielles, mettent en œuvre les actions et les contrôles nécessaires.

- Ressources financières

Les tests ou exercices ne représentent pas de dépenses à proprement parler puisqu'elles sont incluses dans les forfaits de prestations annuelles. Un budget est consacré pour le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité de la Nef.

- La gestion de crise

Lorsque les procédures d'escalade auprès des fournisseurs essentiels non pas pu répondre positivement ou que la situation semble incontrôlable par les responsables métiers ou support, la Cellule de Crise est convoquée et prend alors le relais sur les actions à mener.

- La continuité d'activité

La Cellule de Crise, constituée de membres permanents (Directoire et Directeurs) et de membres invités experts (en fonction de la situation), prennent les décisions sur le déclenchement des plans de continuité d'activité.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

Pour la Nef, plusieurs tests et exercices ont été réalisés en 2023.

SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA FILIÈRE SSI

Huit salariés travaillent dans les fonctions informatiques à la Nef, trois sur l'administration systèmes et réseaux et cinq sur les projets informatiques. Une directrice des services Support dirige ces deux équipes. Les projets informatiques et l'ensemble des projets de la Nef sont suivis par un Project Management Officer (gestionnaire de portefeuille).

Des comités projets sont régulièrement organisés pour prioriser les projets, valider les grands jalons de projets ou valider de nouveaux projets. Sont présents à ces comités les membres du comité de direction. Dans tous les projets, une analyse de risque est effectuée par le Chef de Projet avec un suivi par la Direction des risques, conformité et contrôle permanent.

Notre stratégie informatique sur les 2 ans à venir est construite pour accompagner la stratégie globale de l'entreprise et permettre l'autonomie et l'indépendance de la Nef vis-à-vis du Crédit Coopératif et du groupe BPCE, s'assurer de l'alignement des investissements informatiques par rapport aux objectifs de la stratégie générale.

SUIVI DES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La Politique du système d'information (PSSI) a pour principal objectif la maîtrise et la gestion des risques associés aux Systèmes d'Information, de préserver et d'accroître sa performance, de renforcer la confiance auprès de ses clients et partenaires et d'assurer la conformité de ses actes aux lois et règlements nationaux et internationaux.

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue et des évolutions des menaces et des nouveaux risques liés aux évolutions des TIC, le RSSI de la Société Financière de la Nef agrémente cette politique locale chaque année de nouveaux thèmes et/ou de nouvelles exigences organisationnelles ou techniques venant renforcer la Sécurité des SI.

La Société Financière de la Nef a rédigé une cartographie des risques liés à la sécurité des systèmes d'information. Cette nouvelle cartographie a été intégrée à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels de la Société Financière de la Nef en 2023. Les résultats de la cartographie annuelle donnent lieu à un plan d'action.

Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information de la Société Financière de la Nef assure les principales missions suivantes :

- organiser et planifier les travaux dans le respect du cadre de référence interne y compris dans leur déclinaison au sein des filiales et entreprises affiliées
- piloter la coordination des travaux de Sécurité des SI au sein de l'entreprise et avec les tiers
- coordonner les alertes
- contribuer au traitement des sinistres ou des crises

Un budget est attribué à la sécurité des Systèmes d'information. Ce budget n'est pas représentatif des investissements de la Nef en termes de Sécurité des Systèmes d'Information car une très large partie du budget Sécurité Systèmes d'Information est directement intégré dans les budgets de projets d'évolution du SI et non dans des projets spécifiques à la Sécurité des Systèmes d'Information. Cela démontre aussi la volonté de la Nef de prendre en compte la Sécurité des Systèmes d'Information dans son ensemble et cela dès le démarrage des projets liés au Systèmes d'Information.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

Délégué à la protection des données

La Société Financière de la Nef a nommé un nouveau Délégué à la Protection des Données en 2023. Il est rattaché fonctionnellement à la Direction des Risques, Conformité et Contrôle Permanent.

Le Délégué à la Protection des Données de la Société Financière de la Nef assure les principales missions suivantes : organiser et planifier les travaux d'accompagnement de la mise en conformité au RGPD, y compris dans leur déclinaison au sein des filiales et entreprises affiliées, piloter la coordination des travaux de mise en conformité au sein de l'entreprise et avec les tiers, coordonner les alertes, sensibiliser, former et informer le responsable de traitement et les collaborateurs, répondre aux demandes de droits, contribuer aux audits dispensés par BPCE, le Crédit Coopératif et la CNIL.

Il est également en charge du pilotage du dispositif de protection des données à caractère personnel de l'établissement sur : information des personnes concernées (Clients, Prospects, Sociétaires, Partenaires, Salariés, Candidats), réalisation des Analyses d'Impacts sur la vie privée, question des violations de données à caractère personnel, privacy by design / privacy by default, registre des traitements, gestion de la sous-traitance, sensibilisation /formation, contrôles permanents, recueil du consentement, alerte et informe le responsable de traitement.

La Société Financière de la Nef est à l'écoute des nouvelles menaces et œuvre pour les maîtriser.

Sur 2023, l'établissement a continué à faire évoluer ces plans de sécurité sur 4 principaux axes : la prévention, la détection, le traitement des incidents et le traitement des alertes. La Nef s'appuie quotidiennement sur des partenaires spécialisés et utilise tous les canaux disponibles pour obtenir des informations sur les nouvelles menaces et/ou nouvelles méthodes utilisées par les cyber malveillants

Dispositif de contrôles des Systèmes d'Information

La Nef s'est dotée d'un dispositif de contrôle permanent régulier avec de nombreux contrôles quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels. Si le seuil des résultats est inférieur à des seuils de référence, un plan de correction est alors mené.

RISQUES CLIMATIQUES

La matérialité des risques associés aux changements climatiques est appréciée par référence aux grandes classes de risques du pilier 1 de Bâle III que sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, y compris le risque de non-conformité et de réputation.

Les « risques physiques aigus» se définissent par les pertes directes déclenchées par des événements météorologiques extrêmes, dont les dommages induits peuvent conduire à la destruction d'actifs physiques (immobilier et/ou de production) et causer une chute de l'activité économique locale et éventuellement une désorganisation des chaînes de valeur. Les « risques physiques chroniques » sont les pertes directes déclenchées par des changements climatiques à plus long terme (élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur chroniques, modification des régimes de précipitations et augmentation de leur variabilité, disparition de certaines ressources) pouvant progressivement détériorer la productivité d'un secteur donné.

Le « risque de transition » résulte des conséquences économiques et financières liées aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone que ce soit à travers l'évolution de la réglementation, les progrès technologiques, ou bien le changement des attentes des consommateurs et les répercussions en termes de réputation.

Programme de gestion des risques climatiques

Un dispositif s'organise autour principalement du risque de crédit et des risques opérationnels.

i. La gouvernance

La Nef a procédé à la sensibilisation des collaborateurs et des actions de formation sont proposées.

v. Les risques opérationnels

- Risques pour activité propre

Pour anticiper les événements climatiques physiques pouvant peser sur ses activités propres, la Nef a mis en place un plan de continuité d'activité qui définit les procédures et les moyens permettant à la banque de faire face aux catastrophes naturelles afin de protéger les employés, les actifs et les activités clés et d'assurer la continuité des services essentiels.

• Risque juridique, de conformité et réglementaire

Afin de limiter les effets des changements climatiques, les autorités administratives et législatives sont amenées à prendre de nouvelles réglementations. Ces textes peuvent aussi bien être internationaux (Accord de Paris), européens (Taxonomie) ou encore nationaux (loi Climat et Résilience). À titre d'exemple, le législateur français vient d'augmenter ses exigences avec l'article 29 de la loi Energie climat.

La Nef n'est pas encore concernée par l'application de ces dispositions, car elle n'a pas franchi les seuils d'application, cependant compte tenu de ses engagements elle réalise depuis 2021 l'impact carbone de son portefeuille.

vi. Les risques de crédit

• Insertion des critères environnementaux dans les politiques sectorielles de crédit

Sur le périmètre de la banque de proximité, les critères environnementaux sont systématiquement intégrés dans les politiques sectorielles.

La Nef a procédé à l'impact carbone de son portefeuille par Carbone 4.

RISQUES ÉMERGENTS

La Nef porte une attention particulière à l'anticipation et à la maîtrise des risques émergents compte tenu de l'évolution permanente de l'environnement.

Le ralentissement à venir de la croissance économique, combiné à une inflation élevée et potentiellement durable, fait peser un risque accru de dégradation des portefeuilles de crédit, en particulier pour certains segments de clientèle présentant des vulnérabilités (secteurs d'activité sensibles aux effets de second tour de guerre en Ukraine et/ou à l'inflation,).

La poursuite de la digitalisation de l'économie et des services financiers s'accompagne d'une vigilance constante des banques face aux cyber risques. La sophistication des attaques et les éventuelles vulnérabilités des systèmes IT des banques sont deux enjeux majeurs en lien avec les attentes du régulateur.

La Nef est très attentive à l'évolution de l'environnement réglementaire et aux demandes du superviseur, notamment sur les nouvelles normes de provisionnement, l'encadrement et la surveillance des prêts, les guidelines sur les prêts non performants, etc.

Enfin, les risques opérationnels font l'objet d'une attention soutenue avec notamment l'application des dispositifs de gestion de crise quand nécessaire.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société financière de la Nef,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société financière de la Nef relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
La Nef comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités pour un montant de 19,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 comme indiqué dans les notes 1.1 et 2.4 de l'annexe aux comptes sociaux. Les dépréciations sont estimées sur base individuelle en se fondant sur la valorisation du bien mis en garantie et sur des taux de récupérations historiques construits après le passage en douteux des créances concernées. L'estimation des dépréciations et des provisions fait appel au jugement et relève d'estimations comptables du fait de l'incertitude sur les montants qui seront recouvrés ainsi que des délais pour les recouvrer. Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative de ces postes dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction s'agissant de la détermination des flux futurs estimés ainsi que de la valeur des garanties associées.	Nos travaux ont consisté à apprécier les données sous-jacentes et le bien-fondé des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le montant comptabilisé au titre des dépréciations des créances à l'actif du bilan. Nous avons : • pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne relatif à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des dépréciations, • testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces procédures y compris les contrôles informatiques pertinents, • testé la qualité des états clés émanant du système d'information. Concernant les dépréciations, nos procédures d'audit substantives ont été les suivantes : • contrôler l'exactitude arithmétique des calculs réalisés, • contrôler le correct déclassement des créances de la catégorie « encours sains » vers « encours douteux », • s'assurer par sondage, de la correcte valorisation des garanties, • tester au 31 décembre 2023, sur une sélection de dossiers de crédit les plus significatifs, les principaux critères appliqués pour la classification des encours douteux, ainsi que les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles y afférentes. Nous avons également apprécié les informations présentées dans les notes 1.1 « Règles et méthodes comptables – crédits à la clientèle et dépréciations » et 2.4 « Notes aux opérations avec la clientèle » de l'annexe aux comptes annuels, relatives au risque de crédit.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du conseil de surveillance consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société financière de la NEF par l'assemblée générale du 16 mai 2020 pour le cabinet RSM et du 21 mai 2022 pour le cabinet Exponens Conseil et Expertise.

Au 31 décembre 2023, le cabinet RSM était dans la 4e année de sa mission sans interruption et le cabinet Exponens Conseil et Expertise dans la 20e année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 05 avril 2024

Les commissaires aux comptes

RSM Paris
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Sébastien Martineau
Associé

Exponens Conseil et Expertise
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Nathalie Lutz
Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la Société Financière de la NEF,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à ce même article et relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86.

Fait à Paris, le 06 avril 2024

Les commissaires aux comptes

RSM Paris
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Sébastien Martineau
Associé

Exponens Conseil et Expertise
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Nathalie Lutz
Associée

Wilfride Audebrand

Cécile Verjus

Nous rendons un hommage appuyé à Wilfride Audebrand,
salariée de la Nef depuis 35 ans, et Cécile Verjus,
qui l'a été pendant plus de 12 ans, décédées récemment.
Toutes deux très attachées à la Nef et aux valeurs prônées
par notre coopérative, elles ont marqué l'histoire de celle-ci par
leur engagement, leur professionnalisme, et leur sourire.
Nous tenions, ici, à les remercier.

100 % TRANSPARENTE

La Nef est le seul établissement bancaire à publier chaque année la liste complète de ses financements. Vous savez vraiment où va votre argent.

Depuis la création de la Nef, nous sommes engagés dans la gestion transparente et responsable des fonds qui nous sont confiés. Savoir c'est bien, comprendre c'est mieux : nous vous donnons les clés de lecture pour comprendre simplement le fonctionnement de notre activité bancaire.

Découvrez les listes de nos financements

Découvrez la cartographie de nos projets financés

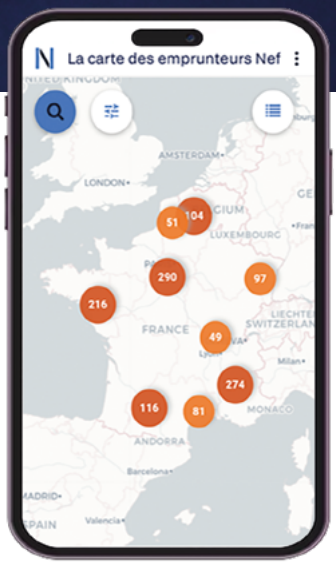

Retrouvez plus d'information sur notre vie coopérative, notre projet de banque éthique, nos emprunteurs et sur la finance éthique !

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence de tous les produits d'épargne de la Nef ainsi que de ses parts sociales. Le capital investi en parts sociales n'est pas garanti. **www.finansol.org**

Les termes « banque éthique » et/ou « banque » dans l'ensemble des rapports et des communications de la Nef sont à comprendre comme un concept définissant une manière de faire de la banque, et non comme une définition actuelle de notre établissement.
La Nef est un établissement de crédit spécialisé, habilité à recevoir des fonds du public.

Réalisation : karinefougeray.com

Crédit photographiques : N. Robin, N. Pijard, la Nef, C. Bleux, K. Martin, Philippe Rousselet, E. Soudan.

Imprimé sur papier FSC 100 % recyclé avec des encres végétales conformes à la législation européenne 94/62 EC sur les emballages.
Impression : IDMM Imprimerie, certifié Imprim'vert et PEFC - Avril 2024

LA NEF
POUR LA BANQUE ÉTHIQUE

NOUS CONTACTER :
Tél. : 04 81 65 00 00
www.lanef.com

La Société financière de la Nef est une société anonyme coopérative à capital variable, à directoire et conseil de surveillance, agréée en tant qu'établissement de crédit spécialisé par la Banque de France. RCS Lyon B 339 799 116 / NAF 6492Z / ORIAS 09050786 / Siège social : Immeuble Woopa – 8 avenue des Canuts – CS 60032 – 69517 Vaulx-en-Velin Cedex